



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2026

A 10 H 00

ORDRE DU JOUR

Affaire 02/2026 :	Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 juin 2026
Affaire 03/2026	Élection des vice-présidents et vice-présidentes du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion
Affaire 04/2026	Élection des membres de la commission d'appel d'offres de l'EPF Réunion
Affaire 05/2026	Mise en place de la Commission Foncière et désignation des membres des organismes extérieurs
Affaire 06/2026	Décision modificative n° 1 - Budget 2026
Affaire 07/2026	Compte Financier Unique 2025 de l'EPF Réunion
Affaire 08/2026	Affectation du résultat 2025
Affaire 09/2026	Autorisation de virements de crédits entre chapitres - Exercice 2026
Affaire 10/2026	Rapport d'activité 2025 de l'EPF Réunion
Affaire 11/2026	Renouvellement de l'adhésion de l'EPF Réunion à l'association des EPFL
Affaire 12/2026	Avenant n°1 à la convention cadre 2021-2025 avec la CINOR - Prorogation de la convention cadre jusqu'au 31 décembre 2028
Affaire 13/2026	Avenant n°1 à la convention cadre 2024-2025 avec le Territoire de l'Ouest (TCO) - Prorogation de la convention cadre jusqu'au 31 décembre 2027
Affaire 14/2026	Marché public de travaux - Parcelle BP 281 - Commune de Saint-Joseph
Affaire 15/2026	Marché public de travaux - Parcelle HN 15 - Commune de Saint-Paul
Affaire 16/2026	Opération expérimentale de création d'un logement d'urgence et de mise à disposition d'un bâti - Parcelle AD 199 Commune de Sainte-Suzanne

En l'an deux mille vingt six, le jeudi 25 juin à 10 H 00

à la NORDEV, sis au 1 rue du karting - 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts en date du 12 juin 2026 sous la présidence de M Patrice SELLY, Président du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion.

Membres en
exercice : 56

Membres
présents : 33

Membres
représentés : 9

Membres
absents : 14

Total membres
présents et
représentés : 42

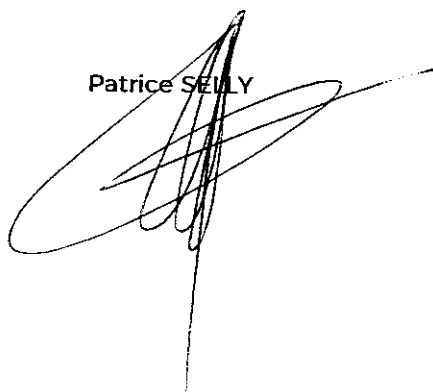
Délégués	Présents	Suppléants	Procuration donnée à	Absents
Karine NABENESA, Nadine GIRONCEL-DAMOUR Christian ANNETTE Axel VIENNE, Patrick LEBRETON, Céline SITOUZE, Jean Bernard MARATCHIA Fabrice HOARAU			Pascaline CHEREAU-NEMAZINE, Julie LALLEMAND Patrice SELLY	X X X X X
Amandine HOAREAU, Jean François PAYET, Adèle ODON, Dominique GONTHIER, Jean-François NATIVEL, Gilles HUBERT, Jean-Louis PAJANIAVE Sophie ARZAL	X X X X X	Camille CLAIN	Jean Louis PAJANIAVE	X
Pascaline CHEREAU-NEMAZINE, Seeven RANGAMA-PETCHY, Sergio PERFILLON, Huguette VIDOT Karim JUHOOR, Gertrude SEYCHELLES HOARAU, Erick FONTAINE, Annick LE TOULLEC	X X X X X X X	Edie SOPHIE		X X
Mohammad OMARJEE, Valdo MAROUDE GOPALLE Juliana M'DOIHOMA Imran HATTEA, Mathieu HOARAU, Guillaume LAURET Laïla NASSIBOU Celine SANCH	X X X	Claudie TECHER		X X X X X
Joé BEDIER Jean-Marc PEQUIN Jean-Michel JAUZE Gilberte RAYEPIN-MOUTOUSSAMY Patrice SELLY Bruno ROBERT Ridwane ISSA Xavier MANDRIN	X X X X X X X		Jean-Michel JAUZE	X
Sonia BARDINOT Yassine MANGROLIA Christèle BEAUMIER Julie LALLEMAND Jean-Paul LEOCADIE Marie-Joëlle NAUCHE Victor TEVANE Valérie MANCIET Alexis CHAUSSALET Eric DUCROUX Cédric DIJOUX Corentin IDMONT Fiona BENARD Blanche Reine JAVELLE Henri-Claude HUET Garry RIVIERE	X X X X X X X X X X X X X X X X		Garry RIVIERE Eric DUCROUX Fiona BENARD Sergio PERFILLON	

Suivi des votes :

Nombre de délégués en exercice composant le Conseil d'Administration									56
Quorum									29
	Délégués présents	Délégués représentés	Délégués présents ou représentés						TOTAL POUR
			Ayant voté contre		S'étant abstenus		N'ayant pas participé au vote (Déport)		
			Présents	Procurations	Présents	Procurations	Présents	Procurations	
Délibération 2	33	9							42
Délibération 3	33	9							42
-Fixation nombre de VP									42
-Modalité de vote									42
-Election VP			3	2					37
Délibération 4	33	9							42
Délibération 5	33	9							42
Délibération 6	33	9							42
Délibération 7	33	9							42
Vote présidé M Erick FONTAINE						1	1	40	
Délibération 8	33	9							42
Délibération 9	33	9							42
Délibération 10	33	9	Le CA prend acte						
Délibération 11	33	9							42
Délibération 12	33	9					8	1	33
Délibération 13	33	9					6	2	34
Délibération 14	33	9					3		39
Délibération 15	33	9					6	2	37
Délibération 16	33	9					6	2	40

Le Président du Conseil d'Administration

Patrice SELLY



DELIBÉRATION

Conseil d'Administration Séance du 25 JUIN 2026 à 10 H 00

L'an deux mille vingt-six

Le jeudi 25 juin

A la NORDEV - 1 rue du Karting- 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts en date du 12 juin 2026 sous la présidence de M Patrice SELLY, Président du Conseil d'Administration afin de délibérer sur l'affaire suivante :

Membres en exercice : 56

Membres en présentiel : 33 Membres représentés : 9 Membres votants : 42

AFFAIRE 02/2026 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUIN 2026

Vu le procès-verbal du conseil d'administration du 2 juin 2026 ci-annexé.

Considérant

- Qu'aucune remarque n'a été émise sur le procès-verbal du 2 juin 2026,

LE PRESIDENT SOUMET AU VOTE CETTE AFFAIRE :

Pour	Contre	Abstention (s)	Non-participation au vote (déport(s))
42			

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 : D'approuver le procès-verbal du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion du 2 juin 2026, tel que joint en annexe ;

ARTICLE 2 : D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes administratifs afférents à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration

Patrice SELLY

Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion Séance du mardi 2 juin 2026

En l'an deux mille vingt six, le mardi 2 juin à 10 H 00
à la NORDEV, sis au 1 rue du karting - 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation de Mme Karine NABENESA, vice-présidente sortante de l'EPF Réunion faite conformément aux statuts le 19 mai 2026 ;

Nombre de membres
en exercice : 56

Nombre de présents : 44

Nombre de représentés : 10

Nombre d'absents : 2

Elus	Présents	Suppléants	Procuration à	Absents
<u>REGION :</u>				
Karine NABENESA,	X			
Nadine GIRONCEL-DAMOUR	X			
Christian ANNETTE			Sonia BARDINOT	
Axel VIENNE,			Fabrice HOARAU	
Patrick LEBRETON,	X			
Céline SITOUZE,	X			
Jean Bernard MARATCHIA			Karine NABENESA	
Fabrice HOARAU	X			
<u>DEPARTEMENT :</u>				
Amandine HOAREAU,			Jean Louis PAJANIAYE	
Jean François PAYET,				X
Adèle ODON,	X			
Dominique GONTHIER,	X			
Jean-François NATIVEL,			Serge HOAREAU	
Gilles HUBERT,	X			
Jean-Louis PAJANIAVE	X			
Sophie ARZAL			Gilles HUBERT	
<u>TERRITOIRE DE L'OUEST :</u>	X			
Pascaline CHEREAU-				
NEMAZINE,				
Seeven RANGAMA-PETCHY,	X			
Sergio PERFILLON,	X			
Huguette VIDOT				X
Karim JUHOOR,	X			
Gertrude SEYCHELLES	X			
HOARAU,				
Erick FONTAINE,	X			
Annick LE TOULLEC	X			
<u>CIVIS :</u>				
Mohammad OMARJEE,	X			
Valdo MAROUDE GOPALLE			Mohammad OMARJEE	
Juliana M'DOIHOMA		Claudie TECHER		
Imran HATTEA,	X			
Mathieu HOARAU,			Imran HATTEA	
Guillaume LAURET		Serge HOAREAU		
Laïla NASSIBOU	X			
Celine SANCH			Claudie TECHER	

Elus	Présents	Suppléants	Procuration à	Absents
<u>CIREST</u> :				
Joé BEDIER	X			
Jean-Marc PEQUIN	X			
Jean-Michel JAUZE	X			
Gilberte RAYEPIN-OUTOUSSAMY	X			
Patrice SELLY	X			
Bruno ROBERT	X			
Ridwane ISSA	X			
Xavier MANDRIN	X			
<u>CINOR</u>				
Sonia BARDINOT	X		Julie LALLEMAND	
Yassine MANGROLIA				
Christèle BEAUMIER	X			
Julie LALLEMAND	X			
Jean-Paul LEOCADIE	X			
Marie-Noëlle NAUCHE	X			
Victor TEVANE	X			
Valérie MANCIET	X			
<u>CASUD</u> :		Danon ODEYEN		
Alexis CHAUSSALET				
Eric DUCROUX	X			
Cédric DIJOUX	X			
Corentin IDMONT	X			
Fiona BENARD	X			
Blanche Reine JAVELLE	X			
Henri-Claude HUET	X			
Gary RIVIERE	X			

Mme Karine NABENESA, en sa qualité de vice-présidente sortante a ouvert la séance du Conseil par un mot de bienvenue à tous les délégués présents. Elle a demandé aux services de l'EPF Réunion de procéder à l'appel nominal. Durant l'appel nominal, Mme Gilberte RAYEPIN-MOUTOUSSAMY est arrivée. Les services lui ont fait signer le registre des présences.

Le quorum étant constaté (54..membres présents et représentés sur 56 en exercice), Mme NABENESA a rappelé l'ordre du jour de la séance :

- Installation du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion
- Election du ou de la Président.e du Conseil d'Administration,
- Election des Vice-présidents et Vice-présidentes du Conseil d'Administration

Installation du Conseil d'Administration

Mme NABENESA a rappelé que suite aux élections des 15 et 22 mars derniers, les instances délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) membres de l'EPF Réunion ont par délibération, désigné leurs nouveaux représentants au sein de l'établissement.

Après un rappel des missions de l'EPF Réunion et de la composition de son Conseil d'Administration par Mme PARAME Christine, Directrice Générale de l'EPF Réunion, Mme NABENESA a annoncé que la composition du Conseil d'Administration est complète et elle a déclaré officiellement le Conseil d'Administration de l'EPF Réunion constitué. Celui-ci pouvant valablement délibérer.

Pour la suite de l'ordre du jour, Mme NABENESA a confié la présidence au doyen d'âge des délégués, soit M Jean Marc PEQUIN ;

M Jean-Marc PEQUIN a cédé la parole à la Directrice Générale pour un rappel des modalités de vote et des attributions du ou de la Président(e) du Conseil d'Administration.

Mme PARAME a rappelé que conformément aux statuts de l'EPF Réunion :

- Le Conseil d'Administration élit en son sein un(e) Président(e) à la majorité absolue.
- Le vote est fait au scrutin secret lorsque le ou la Président(e) ou un tiers des membres présents ou représentés le réclame.
- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

M Jean-Marc PEQUIN, Président de séance fait procéder au vote pour le mode de scrutin. A l'unanimité, les délégués ont voté pour **un vote à bulletin secret**.

M Jean-Marc PEQUIN a demandé aux candidats à la Présidence du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion de se déclarer.

2 candidatures ont été enregistrées :

- M. Patrice SELLY
- Mme Laïla NASSIBOU

Pour procéder à l'élection, le président de séance a procédé à la constitution du bureau de vote par la désignation de :

- deux délégués pour remplir les fonctions d'assesseurs
- et d'un délégué pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

M ; Joé BÉBIER ET Mme Céline SITOUZE, sont désignés pour remplir les fonctions d'assesseurs et M Serge HOAREAU pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Déroulement du scrutin

1^{er} tour : Chaque délégué, à l'appel de son nom, a procédé au vote en glissant son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

A l'appel de son nom, M Karim JUHOOR annonce qu'il a une procuration de Mme Huguette VIDOT. Cette procuration n'ayant pas été réceptionnée par les services de l'EPF Réunion avant l'ouverture de la séance du Conseil d'Administration, il est annoncé à M JUHOOR que la procuration de Mme Huguette VIDOT ne peut être prise en compte.

Le résultat du premier tour a été le suivant :

Nombre de votants : 54

- Nombre d'enveloppe recueillis dans l'urne : 54
- Nombre de bulletins blanc : 0
- Nombre de bulletin nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 54
- Majorité Absolue (suffrages exprimés +1) : 28

Candidats	Suffrages obtenus
Laïla NASSIBOU	23
Patrice SELLY	31

Le président de séance a annoncé les résultats du scrutin et a déclaré qu'à l'issue du premier tour de scrutin, M Patrice SELLY a obtenu la majorité absolue des voix.

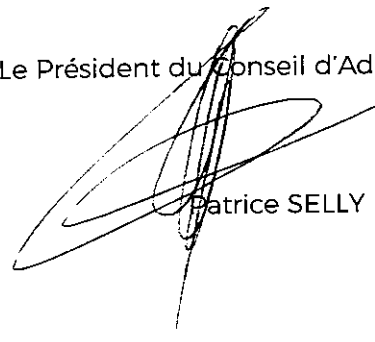
M Jean-Marc PEQUIN annonce que M Patrice SELLY est élu Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion et le félicite. Il invite M Patrice SELLY à prendre la présidence de la séance.

M Patrice SELLY rejoint la table de présidence et prononce son discours d'investiture.

Il annonce que l'affaire relative à l'élection des Vice-présidents et des vice-présidentes est retirée de l'ordre du jour et reportée à un prochain Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h43.

Le Président du Conseil d'Administration



Patrice SELLY

DELIBERATION
Conseil d'Administration
Séance du 25 JUIN 2026 à 10 H 00

L'an deux mille vingt-six
Le jeudi 25 juin
A la NORDEV - 1 rue du Karting- 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts en date du 12 juin 2026 sous la présidence de M Patrice SELLY, Président du Conseil d'Administration afin de délibérer sur l'affaire suivante :

Membres en exercice : 56
Membres en présentiel : 33 Membres représentés : 9 Membres votants : 42

**AFFAIRE 03/2026 : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES VICE-PRÉSIDENTES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER DE LA RÉUNION (EPF RÉUNION)**

I - Les modalités d'élection

Aux termes des statuts de l'EPF Réunion, le Conseil d'Administration élit en son sein, à la majorité absolue, des Vice-Président(e)s.

L'élection des Vice-Président(e)s a lieu au scrutin de liste, de sorte que chaque partie du périmètre de l'intervention de l'EPF Réunion soit représentée.

Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-Président(e)s ne doit pas excéder 30 % de l'effectif total du Conseil d'Administration.

II- Les attributions des Vice-Président(e)s

Le ou la Président(e) et les Vice-Président(e)s constituent le Bureau de l'EPF Réunion.

Le Bureau est un organe de préparation des décisions du Conseil d'Administration. En outre, il intervient dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration, pour donner son avis lors de l'exercice des droits de préemption par le directeur.

Le Bureau se réunit chaque fois qu'il est utile, sur convocation du Président(e), qui fixe l'ordre du jour, sur proposition du directeur.

Il est demandé au Conseil d'Administration de :

- Fixer le nombre de Vice-Président(e)s
- Procéder à l'élection des Vice-Président(e)s

Le Conseil d'Administration est prié de bien vouloir en délibérer

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant :

- La nécessité de fixer le nombre de Vice-Présidents et de Vice-Présidente(s) du Conseil d'Administration,
- Le dépôt de la liste unique suivante :

1 ^{er}	Vice-président	Erick FONTAINE	(TO)
2 ^e	Vice-président	Victor TEVANE	(CINOR)
3 ^e	Vice-président	Céline SANCH	(CIVIS)
4 ^e	Vice-président	Christian ANNETTE	(REGION)
5 ^e	Vice-président	Sophie ARZAL	(DEPARTEMENT)
6 ^e	Vice-président	Joé BEDIER	(CIREST)
7 ^e	Vice-président	Julie LALLEMAND	(CINOR)
8 ^e	Vice-président	Annick LE TOULLEC	(TO)
9 ^e	Vice-président	Laïla NASSIBOU	(CIVIS)
10 ^e	Vice-président	Jean-Louis PAJANIAYE	(DEPARTEMENT)
11 ^e	Vice-président	Jean-Marc PEQUIN	(CIREST)
12 ^e	Vice-président	Valérie MANCIET	(CINOR)
13 ^e	Vice-président	Fiona BENARD	(CASUD)
14 ^e	Vice-président	Xavier MANDRIN	(CIREST)

- Le constat à l'unanimité par le Président sur les propositions d'affectation sur les différents postes de vice-présidences,
- La lecture par le Président du Conseil d'Administration de la liste présentée pour la composition du Bureau,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : A l'unanimité des membres (soit 42 voix Pour) de fixer à 14 le nombre de Vice-Présidents et de Vice-Présidente(s) du Conseil d'Administration,

ARTICLE 2 : A l'unanimité des membres (soit 42 voix Pour) de procéder à un vote à main levée pour l'élection des Vice-Présidents et des Vice-Présidente(s) du Conseil d'Administration,

ARTICLE 3 : D'élire en qualité de Vice-Présidents et Vice-Présidente(s) du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion les délégués suivants :

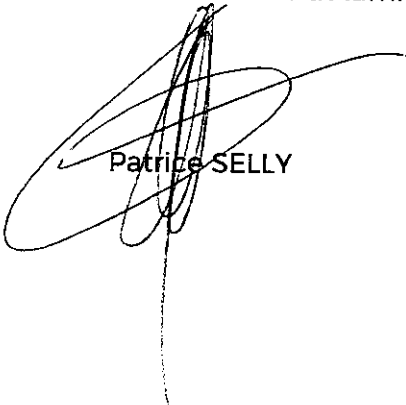
1 ^{er}	Vice-président	Erick FONTAINE	(TO)
2 ^e	Vice-président	Victor TEVANE	(CINOR)
3 ^e	Vice-président	Céline SANCH	(CIVIS)
4 ^e	Vice-président	Christian ANNETTE	(REGION)
5 ^e	Vice-président	Sophie ARZAL	(DEPARTEMENT)
6 ^e	Vice-président	Joé BEDIER	(CIREST)
7 ^e	Vice-président	Julie LALLEMAND	(CINOR)
8 ^e	Vice-président	Annick LE TOULLEC	(TO)
9 ^e	Vice-président	Laila NASSIBOU	(CIVIS)
10 ^e	Vice-président	Jean-Louis PAJANIAYE	(DEPARTEMENT)
11 ^e	Vice-président	Jean-Marc PEQUIN	(CIREST)
12 ^e	Vice-président	Valérie MANCIET	(CINOR)
13 ^e	Vice-président	Fiona BENARD	(CASUD)
14 ^e	Vice-président	Xavier MANDRIN	(CIREST)

Résultat du vote à main levée :

Suffrages exprimés : 42 Pour : 37 Abstention : 5 dont 2 procurations (Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE + procuration pour Mme Karine NABENESA, M Edie SOPHIE, M Sergio PERFILLON + procuration de Mme Blanche-Reine JAVELLE)

ARTICLE 4 : D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes administratifs afférents à la présente décision.

Le Président du Conseil d'Administration



Patrice SELLY

DELIBERATION

Conseil d'Administration

Séance du 25 JUIN 2026 à 10 H 00

L'an deux mille vingt-six

Le jeudi 25 juin

A la NORDEV – 1 rue du Karting- 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts en date du 12 juin 2026 sous la présidence de M Patrice SELLY, Président du Conseil d'Administration afin de délibérer sur l'affaire suivante :

Membres en exercice : 56

Membres en présentiel : 33 Membres représentés : 9 Membres votants : 42

AFFAIRE 04/2026 : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE L'EPF REUNION

Rappel du contexte

Par délibération du 10 décembre 2024, le Conseil d'administration de l'EPF Réunion a approuvé le règlement intérieur portant organisation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Conformément à ce règlement, il convient de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Rôle et compétences de la Commission d'Appel d'Offres

Aux termes de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 1er du règlement intérieur de la CAO, la Commission d'Appel d'Offres est compétente pour choisir le titulaire des marchés publics et accords-cadres passés selon une **procédure formalisée**, lorsque leur valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure aux seuils européens suivants :

- 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ;
- 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concessions.

Conformément à l'article L.1414-4 du CGCT et à l'article 2 du règlement intérieur, tout avenant entraînant une augmentation de plus de 5 % du montant global d'un marché relevant de la CAO est soumis pour avis à celle-ci.

Composition de la commission d'appel d'offres

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur, la CAO est composée :

- de la Présidente de la Commission, Directrice générale de l'établissement ;
- de cinq membres titulaires du Conseil d'administration ;
- de cinq membres suppléants.

Les membres titulaires et suppléants sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Forme et dépôt des candidatures

- Les candidatures sont présentées en séance du Conseil d'administration, préalablement au scrutin.
- Elles prennent la forme de listes comprenant le nom des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- Dans le cas, ou aucune liste n'est déposée, le Président de la CAO soumet au vote la possibilité d'élire les membres de la CAO par voie d'appel à candidatures parmi les membres du Conseil d'administration. Ce choix devra être acté par l'assemblée délibérante à l'unanimité.

Déroulement de l'élection

L'élection se déroule :

- en séance du Conseil d'administration ;
- au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la CAO.
- selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste.
-

Il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil d'Administration est prié de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT SOUMET AU VOTE CETTE AFFAIRE :

Pour	Contre	Abstention (s)	Non-participation au vote (déport(s))
42			

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant :

- La composition et la présentation de la liste unique suivante :

Titulaires	Suppléants
M Patrice SELLY	Mme Sophie ARZAL
M Victor TEVANE	Mme Adèle ODON
M Jean-Marc PEQUIN	M Jean-Michel JAUZE
M Gilles HUBERT	Mme Valérie MANCIET
M Jean-Paul LEOCADIE	Mme Marie Joëlle NAUCHE

- La lecture par le Président du Conseil d'Administration de la liste présentée pour la composition de la commission d'appel d'offres,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 : De procéder à l'élection des membres de la CAO par un vote à main levée,

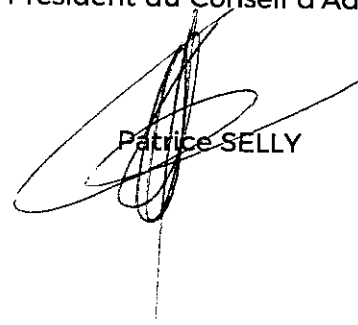
ARTICLE 2 : D'arrêter la composition de la commission d'appel d'offres avec l'élection des
membres suivants :

Titulaires
M Patrice SELLY
M Victor TEVANE
M Jean-Marc PEQUIN
M Gilles HUBERT
M Jean-Paul LEOCADIE

Suppléants
Mme Sophie ARZAL
Mme Adèle ODON
M Jean-Michel JAUZE
Mme Valérie MANCIET
Mme Marie Joëlle NAUCHE

ARTICLE 3 : D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes administratifs afférents
à la présente décision.

Le Président du Conseil d'Administration


Patrice SELLY

DELIBERATION
Conseil d'Administration
Séance du 25 juin 2026 à 10 H 00

L'an deux mille vingt-six

Le jeudi 25 juin

A la NORDEV - 1 rue du Karting- 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts en date du 12 juin 2026 sous la présidence de M Patrice SELLY, Président afin de délibérer sur l'affaire suivante :

Membres en exercice : 56

Membres en présentiel : 33 Membres représentés : 9 Membres votants : 42

**AFFAIRE 05/2026 : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION FONCIÈRE ET DÉSIGNATION
DES MEMBRES DES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

Conformément aux statuts et règlement intérieur de l'EPF Réunion, il est stipulé :

Il est institué au sein de l'établissement public une commission foncière composée de :

- *du Président qui peut être remplacé par un vice-président conformément à l'article 11 des présentes,*
- *1 délégué et 1 suppléant(e) désignés par chaque EPCI membre, compétent en matière de programme local de l'habitat,*
- *1 délégué(e) et 1 suppléant(e) désignés par le Conseil Régional*
- *1 délégué(e) et 1 suppléant(e) désignés par le Conseil Départemental*
- *5 membres d'organismes extérieurs reconnus pour leurs compétences en matière d'habitat d'aménagement ou du cadre de vie désignés par le Conseil d'Administration.*

« La commission foncière tient séance avant les réunions du Conseil d'Administration.

La commission élit un rapporteur et un rapporteur suppléant qui doivent obligatoirement être membres du Conseil d'Administration.

La commission est présidée et animée par le rapporteur. La commission est convoquée par le Président du Conseil d'Administration qui fixe l'ordre du jour.

Le Directeur a accès aux séances de la commission.

La commission formule un avis commenté en séance du Conseil d'Administration par le rapporteur sur le programme pluriannuel et les propositions d'acquisitions foncières.

A leur demande, les collectivités peuvent être invitées aux commissions foncières pour présenter les projets d'acquisition »

Suite aux délibérations des membres de l'EPF Réunion, les délégués désignés pour siéger à la commission foncière sont les suivants :

<u>Collectivités</u>	<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Conseil Régional	M Christian ANNETTE	M Jean-Bernard MARATCHIA
Conseil Départemental	Mme Amandine HOAREAU	M Bruno ROBERT
TO	M Seeven RANGAMA-PETCHY	Mme Huguette VIDOT
CIVIS	M Mathieu HOARAU	M Ulrich NAYAGOM
CASUD	Mme Fiona BENARD	Mme Danon ODAYEN
CIREST	M Jean-Marc PEQUIN	M Xavier MANDRIN
CINOR	M Victor TEVANE	Mme Geneviève BOMMALAIS

S'agissant des membres des organismes extérieurs, il appartient au Conseil d'Administration de l'EPF Réunion de désigner les 5 membres d'organismes extérieurs reconnus pour leurs compétences en matière d'habitat, d'aménagement ou du cadre de vie.

Il est proposé au Conseil d'Administration de :

- Désigner au sein de la commission foncière les 5 membres suivants, représentants des organismes extérieurs reconnus pour leurs compétences en matière d'habitat, d'aménagement ou du cadre de vie :
 - le Directeur Général des services du Conseil Régional
 - le Directeur Général des services du Conseil Départemental
 - le Directeur de la DEAL Réunion
 - la Présidente de l'ARMOS
 - le Directeur Général de la SAFER Réunion
- de valider la mise en place de la commission foncière

Le Conseil d'Administration est prié de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE,

- Désigner au sein de la commission foncière les 5 membres suivants, représentants des organismes extérieurs reconnus pour leurs compétences en matière d'habitat, d'aménagement ou du cadre de vie :
 - le Directeur Général des services du Conseil Régional
 - le Directeur Général des services du Conseil Départemental
 - le Directeur de la DEAL Réunion
 - la Présidente de l'ARMOS
 - le Directeur Général de la SAFER Réunion
- De valider l'installation de la Commission Foncière de l'EPF Réunion,
- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes administratifs afférents à la présente délibération.

VOTE : Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration



Patrice SELLY

DELIBERATION
Conseil d'Administration
Séance du 25 JUIN 2026 à 10 H 00

L'an deux mille vingt-six
Le jeudi 25 juin
A la NORDEV – 1 rue du Karting- 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts en date du 12 juin 2026 sous la présidence de M Patrice SELLY, Président afin de délibérer sur l'affaire suivante :

Membres en exercice : 56
Membres en présentiel : 33 Membres représentés : 9 Membres votants : 42

AFFAIRE 06/2026 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET 2026

Le budget primitif 2026 doit prendre en compte la nomenclature M4 mise à jour au 1^{er} janvier 2026. Ainsi des imputations ont été modifiées, d'autres ont été supprimées.

Cette décision modificative vient rendre conforme le budget primitif 2026 à la nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2026.

Ajustement instruction budgétaire et comptable 2026

DEPENSE DE FONCTIONNEMENT

Imputation initiale	Intitulé	Montant		Nouvelle imputation	Intitulé	Montant
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 5 000		6588	Autres charges diverses de gestion courante	5 000
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	- 1 600 000		6553	Subventions de fonctionnement versées	1 600 000
675 (chap.042)	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- 20 000		657 (Chap.042)	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	20 000
022	Dépenses imprévues	- 1 000 000		6012	Portage	578 000
				6358	Autres droits	4 000
				6451	Cotisations URSSAF	378 000
				6452	Cotisations aux mutuelles	30 000
				63512	Taxes foncières	10 000

RECETTE DE FONCTIONNEMENT

Imputation initiale	Intitulé	Montant		Nouvelle imputation	Intitulé	Montant
755	Compensation budgétaire de taxe spéciale d'équipement liée à la suppression de la taxe d'habitation	- 4 000 000		7561	Compensation de TSE liée a la suppression de la taxe d'habitation	4 000 000
756	Compensation de taxe spéciale d'équipement lie à la réduction des bases imposables à la CFE et à la TFPB	- 620 000		7562	Compensation de TSE liée à la réduction des bases imposables à la CFE et à la TFPB	620 000
7711	Dédits et pénalités perçus	- 2 000		7585	Dédits et pénalités perçus	2 000
775	Produits de cessions d'éléments d'actif	- 20 000		757	Produits des cessions d'éléments d'actif	20 000

DEPENSE D'INVESTISSEMENT

Imputation initiale	Intitulé	Montant		Nouvelle imputation	Intitulé	Montant
020	Dépenses imprévues	- 1 000 000		2763	Créances sur des collectivités publiques	600 000
				458201		400 000

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la Décision Modificative n°1 au Budget 2026, telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes administratifs afférents à la présente décision.

LE PRESIDENT SOUMET AU VOTE CETTE AFFAIRE :

Pour	Contre	Abstention (s)	Non-participation au vote (déport(s))
42			

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : D'approuver la Décision Modificative n°1 au Budget 2026, telle que présentée ci-dessus ;

ARTICLE 2 : D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes administratifs afférents à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Président du Conseil d'Administration



Patrice SELLY

REPUBLIQUE FRANCAISE

EPFR

Numéro SIRET : 44470497700024

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES PAIERIE
DEPARTEMENTALE

**SERVICE PUBLIC LOCAL
PRINCIPAL**

M4

DM 1 - 2026 - 07/01/2026

ANNEE 2026

SOMMAIRE

pages			
	I. Informations générales		
p.	Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p.	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
p.	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p.	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
p.	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
p.	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
p.	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
p.	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
p.	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p.	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		
p.	A3.2 - Etalement des provisions		
p.	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p.	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p.	A5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct.		
p.	A5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.		
p.	A6 - Etat des charges transférées		
p.	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
p.	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		
p.	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
p.	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
p.	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		
p.	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
p.	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		
p.	B1.7 - Etat des engagements reçus		
p.	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
p.	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
p.	C1.1 - Etat du personnel		
p.	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
p.	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		
p.	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D - Arrêté et signatures		
p.	D1 - Arrêté et signatures		

I - INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :**

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont :

- budgétaires (délibération n° du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(2) Rayer la mention inutile

DM 1 - 2026 - 07/01/2026

VUE D'ENSEMBLE

A 1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
E			
P	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
O			
R			
T			
S			
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)		
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
E			
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
O			
R			
T			
S			
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET		
--	-----------------	--	--

DM 1 - 2026 - 07/01/2026

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2025	Restes à réaliser 2025	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL =RAR+Propo
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	33 845 500,00		592 000,00	592 000,00	592 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 410 300,00		408 000,00	408 000,00	408 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	15 000 000,00				
65	Autres charges de gestion courante	550 500,00		1 605 000,00	1 605 000,00	1 605 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	51 806 300,00		2 605 000,00	2 605 000,00	2 605 000,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	1 665 000,00		-1 605 000,00	-1 605 000,00	-1 605 000,00
68	Dotations aux provisions	1 550 000,00				
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	30 000,00				
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00		-1 000 000,00	-1 000 000,00	-1 000 000,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	56 051 300,00				
023	Virement à la section d'investissement	10 409 700,00				
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections	300 289 000,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	310 698 700,00				
	TOTAL	366 750 000,00				

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		+
		=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2025	Restes à réaliser 2025	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL =RAR+Propo
013	ATTENUATION DE CHARGES	4 000,00				
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	24 860 000,00				
73	Impôts et taxes	9 950 000,00				
74	Dotations, subventions de participations					
75	Autres produits de gestion courante	4 663 000,00		22 000,00	22 000,00	22 000,00
	Total des recettes de gestion courante	39 477 000,00		22 000,00	22 000,00	22 000,00
76	Produits financiers	100 000,00				
77	Produits exceptionnels	123 000,00		-22 000,00	-22 000,00	-22 000,00
78	Reprises sur provisions (4)	2 050 000,00				
	Total des recettes réelles d'exploitation	41 750 000,00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	325 000 000,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	325 000 000,00				
	TOTAL	366 750 000,00				

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		+
		=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

DM 1 - 2026 - 07/01/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2025	Restes à réaliser (2025)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL =RAR+Propo
20	Immobilisations incorporelles	17 900,00				
21	Immobilisations corporelles	513 000,00				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	530 900,00				
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	15 286 800,00				
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières	2 606 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
020	Dépenses d'imprévues	1 000 000,00		-1 000 000,00	-1 000 000,00	-1 000 000,00
	Total des dépenses financières	18 892 800,00		-400 000,00	-400 000,00	-400 000,00
45...1	Total des opé.pour compte de tiers	1 100 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	20 523 700,00				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	325 000 000,00				
041	Opérations patrimoniales	20 000 000,00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	345 000 000,00				
	TOTAL	365 523 700,00				

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2025	Restes à réaliser (2025)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL =RAR+Propo
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (Sauf 165)					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 106)					
106	Réserves					
165	Dépôts et cautionnements recus	4 000,00				
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières	33 706 000,00				
	Total des recettes financières	33 710 000,00				
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers	1 115 000,00				
	Total des recettes réelles d'investissement	34 825 000,00				
021	Virement de la section de fonctionnement	10 409 700,00				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	300 289 000,00				
041	Opérations patrimoniales	20 000 000,00				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	330 698 700,00				
	TOTAL	365 523 700,00				

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

DM 1 - 2026 - 07/01/2026

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	592 000,00		592 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	408 000,00		408 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	1 605 000,00		1 605 000,00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	-1 605 000,00	-20 000,00	-1 625 000,00
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	-1 000 000,00		-1 000 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses d'exploitation - Total		-20 000,00	-20 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

-20 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Prov regl et amortissemnt derogatoires (reprises)</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières	600 000,00		600 000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers	400 000,00		400 000,00
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin.</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	-1 000 000,00		-1 000 000,00
	Dépenses d'investissement - Total			

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

DM 1 - 2026 - 07/01/2026

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations			
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00		22 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	-22 000,00		-22 000,00
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total			

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Prov regl et amortissemnt derogatoires (reprises)			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin.			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
	Recettes d'investissement - Total			

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

AFFECTATION AUX COMPTES 106

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

DM 1 - 2026 - 07/01/2026

SECTION D'EXPLOITATION- DETAIL DES DEPENS

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	33 845 500,00	592 000,00	592 000,00
601	Achats stockés Matières premières	33 000 000,00	578 000,00	578 000,00
6012	Portage	33 000 000,00	578 000,00	578 000,00
606	Achats non stockés de matières & fournitures	42 500,00		
6061	Fournitures non stockable (eau, énergie...)	6 000,00		
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 000,00		
6064	Fournitures administratives	14 000,00		
6066	Carburants	16 500,00		
613	Locations	66 000,00		
6132	Locations immobilières	55 000,00		
6135	Locations mobilières	11 000,00		
614	Charges locatives et de copropriété	60 000,00		
615	Entretien et réparations	72 000,00		
6152	Entretien & réparations sur biens immobiliers	25 000,00		
61528	Autres	25 000,00		
6155	Entretien & réparations sur biens mobiliers	11 000,00		
61551	Matériel roulant	10 000,00		
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00		
6156	Maintenance	36 000,00		
616	Primes d'assurances	20 000,00		
6161	Primes d'assurances multirisque	20 000,00		
618	Divers	13 000,00		
622	Rémunérations d'interm. et honoaires	132 000,00		
6226	Honoraires	130 000,00		
6227	Frais d'actes & de conte.	1 500,00		
6228	Divers	500,00		
623	Publicité publications relations publiques	27 000,00		
6231	Annonces & insertions	5 000,00		
6236	Catalogues & imprimés	5 000,00		
6237	Publications	12 000,00		
6238	Divers	5 000,00		
625	Déplacements, missions et réceptions	107 000,00		
6251	Voyages & déplacements	60 000,00		
6255	Frais de déménagement	2 000,00		
6256	Missions	15 000,00		
6257	Réceptions	30 000,00		
626	Frais postaux et frais de télécommunications	40 500,00		
6261	Frais d'affranchissement	6 500,00		
6262	Frais de télécommunicat.	34 000,00		
627	Services bancaires et assimilés	500,00		
628	Divers services extérieurs	210 000,00		
6283	Frais de nettoyage des locaux	50 000,00		
6288	Autres	160 000,00		
635	Autres impôts, taxes & versements assimilés	30 000,00	14 000,00	14 000,00
6351	Impôts directs	26 000,00	10 000,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	20 000,00	10 000,00	10 000,00
63514	Taxe sur les véhicules de société	6 000,00		
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	2 000,00		
6358	Autres droits	2 000,00	4 000,00	4 000,00
637	Autres impôts, taxes & versements assimilés	25 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 410 300,00	408 000,00	408 000,00
621	Personnel extérieur au service	10 000,00		
6211	Personel intérimaire	10 000,00		
633	Impôts sur rémunérations (autres organismes)	31 200,00		
6331	Versement mobilité	30 000,00		
6332	Cotisation versée au FNAL	1 200,00		
641	Rémunérations du personnel	1 840 000,00		
6411	Salaires, appointements, commissions de base	1 700 000,00		
6413	Primes & gratifications	140 000,00		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	397 000,00	408 000,00	408 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	42 000,00	378 000,00	378 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	85 000,00	30 000,00	30 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	200 000,00		
6454	Cotisations au Pôle emploi	70 000,00		
647	Autres charges sociales	132 100,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 100,00		
6478	Autres charges sociales diverses	130 000,00		
014	Atténuations de produits	15 000 000,00		

DM 1 - 2026 - 07/01/2026

SECTION D'EXPLOITATION- DETAIL DES DEPENS

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
709	R.R.R. accordés	15 000 000,00		
7091	R.R.R accordés sur ventes de produits finis & inte	15 000 000,00		
65	Autres charges de gestion courante	550 500,00	1 605 000,00	1 605 000,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	43 000,00		
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	41 000,00		
6518	Autres	2 000,00		
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus et des membres du conseil d'administration	1 500,00		
6532	Frais de mission	1 500,00		
654	Pertes sur créances irrécouvrables	6 000,00		
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00		
6542	Créances éteintes	5 000,00		
655	Subventions versées		1 600 000,00	1 600 000,00
6553	Subventions de fonctionnement versées		1 600 000,00	1 600 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	500 000,00	5 000,00	5 000,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	500 000,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES =(011+012+014+65)	51 806 300,00	2 605 000,00	2 605 000,00

DM 1 - 2026 - 07/01/2026

SECTION D'EXPLOITATION- DETAIL DES DEPENS

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	1 665 000,00	-1 605 000,00	-1 605 000,00
671	Charges exceptionnelles / opérations de gestion	5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
6718	Autres charges except. sur opérations de gestion	5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
673	Titres annulés	50 000,00		
674	Subventions exceptionnelles	1 600 000,00	-1 600 000,00	-1 600 000,00
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	1 600 000,00	-1 600 000,00	-1 600 000,00
678	Autres charges en lien avec un évènement majeur et inhabituel	10 000,00		
68	Dotations aux amortissem. et provisions	1 550 000,00		
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Charges d'exploitation	1 550 000,00		
6815	Dotations aux provisions pour risque & chg d'expl.	1 500 000,00		
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	50 000,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	30 000,00		
695	Impôts / les bénéfices	30 000,00		
6951	Impôts sur les bénéfices	30 000,00		
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00	-1 000 000,00	-1 000 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	56 051 300,00		
023	Virement à la section d'investissement	10 409 700,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 289 000,00		
6031	Variation des stocks de matières premières	300 000 000,00		
657	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		20 000,00	20 000,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
6811	Dotations aux amortisse. des immo. incor. & corp.	269 000,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	310 698 700,00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section d'expl.			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	310 698 700,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	366 750 000,00		

+

RESTES A REALISER N-1

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

DM 1 - 2026 - 07/01/2026

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	4 000,00		
6419	Remboursements sur rémunérations	1 000,00		
64198	Autres remboursements	1 000,00		
6459	Rembours. sur charges de sécurité sociale	3 000,00		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	24 860 000,00		
701	Ventes de produits finis & intermédiaires	23 400 000,00		
706	Prestations de services	1 450 000,00		
708	Produits des activités annexes	10 000,00		
7087	Remboursements de frais	10 000,00		
70878	Par des tiers	10 000,00		
73	Impôts et taxes	9 950 000,00		
731	Taxe spéciale d'équipement	9 000 000,00		
732	Produit du prélèvement de l'article L.302-7 du CCH	950 000,00		
74	Dotations, subventions de participations			
75	Autres produits de gestion courante	4 663 000,00	22 000,00	22 000,00
755	Compensation de taxe spéciale d'équipement liée à la suppression de la taxe d'habitation	4 000 000,00	-4 000 000,00	-4 000 000,00
756	Compensation de taxe spéciale d'équipement liée à la réduction des bases imposables à la CFE et à la TFPB	620 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
7561	Compensation de TSE liée à la suppression de la taxe d'habitation		4 000 000,00	4 000 000,00
7562	Compensation de TSE liée à la réduction des bases imposables à la CFE et à la TFPB		620 000,00	620 000,00
757	Produits des cessions d'éléments d'actif		20 000,00	20 000,00
758	Produits divers de gestion courante	43 000,00	2 000,00	2 000,00
7585	Dédits et pénalités perçus		2 000,00	2 000,00
7588	Autres	43 000,00		
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES =70+73+74+75+013	39 477 000,00	22 000,00	22 000,00

DM 1 - 2026 - 07/01/2026

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
76	Produits financiers	100 000,00		
768	Autres produits financ.	100 000,00		
7688	Autres	100 000,00		
77	Produits exceptionnels	123 000,00	-22 000,00	-22 000,00
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 000,00	-2 000,00	-2 000,00
7711	Dépôts et pénalités perçus	2 000,00	-2 000,00	-2 000,00
773	Mandats annulés	100 000,00		
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
778	Autres produits en lien avec un évènement majeur et inhabituel	1 000,00		
78	Reprises sur provisions	2 050 000,00		
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 050 000,00		
7815	Reprises / prov pour risq & charges d'exploitation	2 000 000,00		
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	50 000,00		
	TOTAL DES RECETTES REELLES	41 750 000,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 000 000,00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	325 000 000,00		
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	366 750 000,00		

+

RESTES A REALISER N-1

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

DM 1 - 2026 - 07/01/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
20	Immobilisations incorporelles	17 900,00		
205	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	17 900,00		
2051	Concessions et droits assimilés	17 900,00		
21	Immobilisations corporelles	513 000,00		
213	Constructions	400 000,00		
2131	Bâtiments	200 000,00		
2135	Installations générales, agencements, aménagements	200 000,00		
215	Installations techniques matériel et outil indus.	3 000,00		
2154	Matériel industriel	3 000,00		
218	Autres immobilisations corporelles	110 000,00		
2181	Installations générales , agen. & amén. divers	20 000,00		
2182	Matériel de transport	40 000,00		
2183	Matériel de bureau & mat. informatique	30 000,00		
2184	Mobilier	20 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total individualisé en opérations			
	Total des dépenses d'équipement	530 900,00		
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	15 286 800,00		
165	Dépôts et cautionnements recus	17 000,00		
168	Autres emprunts & dettes assimilées	15 269 800,00		
1687	Autres dettes	15 269 800,00		
16878	Remboursements des autres dettes	15 269 800,00		
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées a des particip.			
27	Autres immobilisations financières	2 606 000,00	600 000,00	600 000,00
274	Prêts	6 000,00		
275	Dépôts et cautionnements versés	1 600 000,00		
276	Autres créances immobilisées	1 000 000,00	600 000,00	600 000,00
2763	Créances sur des collect. publiques	1 000 000,00	600 000,00	600 000,00
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00	-1 000 000,00	-1 000 000,00
	Total des dépenses financières	18 892 800,00	-400 000,00	-400 000,00
45...1.	Opé. pour compte de tiers	1 100 000,00	400 000,00	400 000,00
01	Env globale 4581	1 100 000,00	400 000,00	400 000,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	1 100 000,00	400 000,00	400 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	20 523 700,00		

DM 1 - 2026 - 07/01/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	325 000 000,00		
312	Portage	325 000 000,00		
041	Opérations patrimoniales	20 000 000,00		
16878	Remboursements des autres dettes	1 000 000,00		
2763	Créances sur des collect. publiques	19 000 000,00		
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	345 000 000,00		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)	365 523 700,00		
				+
RESTES A REALISER N-1				
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				

DM 1 - 2026 - 07/01/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement			
10	Dotations, fonds et réserves			
165	Dépôts et cautionnements recus	4 000,00		
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées a des particip.			
27	Autres immobilisations financières	33 706 000,00		
274	Prêts	6 000,00		
275	Dépôts et cautionnements versés	3 700 000,00		
276	Autres créances immobilisées	30 000 000,00		
2763	Créances sur des collect. publiques	30 000 000,00		
	Total des recettes financières	33 710 000,00		
45...2.	Opé. pour compte de tiers	1 115 000,00		
01	Env globale 4581	1 115 000,00		
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	1 115 000,00		
	TOTAL DES RECETTES REELLES	34 825 000,00		



DM 1 - 2026 - 07/01/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
021	Virement de la section de fonctionnement	10 409 700,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 289 000,00		
2182	Matériel de transport	20 000,00		
2805	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 100,00		
28131	Bâtiments	126 000,00		
28135	IGAAC	5 300,00		
28154	Matériel industriel	600,00		
28181	Installations générales, agencements & amé. divers	62 000,00		
28182	Matériel de transports	45 000,00		
28183	Matériel de bureau & matériel informatique	17 000,00		
28184	Mobilier	6 000,00		
312	Portage	300 000 000,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	310 698 700,00		
041	Opérations patrimoniales	20 000 000,00		
16878	Remboursements des autres dettes	19 000 000,00		
2763	Créances sur des collect. publiques	1 000 000,00		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	330 698 700,00		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	365 523 700,00		

+

RESTES A REALISER N-1

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

DELIBERATION
Conseil d'Administration
Séance du 25 JUIN 2026 à 10 H 00

L'an deux mille vingt-six

Le jeudi 25 juin

A la NORDEV – 1 rue du Karting- 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts en date du 12 juin 2026 sous la présidence de M Patrice SELLY, Président afin de délibérer sur l'affaire suivante :

Membres en exercice : 56

Membres en présentiel : 33 Membres représentés : 9 Membres votants : 42

AFFAIRE 07/2026 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE L'EPF RÉUNION

Les réalisations budgétaires pour l'année 2025 sont les suivantes :

- En section de fonctionnement :
Dépenses : 71 948 607,67 €
Recettes : 79 206 949,82 €
Soit un résultat excédentaire de 7 258 342,15 €.
- En section d'investissement :
Dépenses : 83 607 164,66 €
Recettes : 95 705 347,98 €
Soit un résultat déficitaire de -12 098 183,32€

Détail par chapitre de la section de FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT pour un montant total de : 71 948 607,67 €

Chap. 011	Charges à caractère général	43 112 112,61 €
Chap. 012	Charges de personnel	2 297 476,55 €
Chap. 014	RRR sur ventes de terrains (Bonif. 10 % EPF Réunion / SRU)	2 645 339,64 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	463 477,01 €
Total des dépenses de gestion courante		48 518 405,81 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	1 780 451,56 €
Chap. 68	Dotations aux amort. et provisions	2 658 980,57 €
Chap. 69	Impôts sur les bénéfices	1 439,24 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		52 959 277,18 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 989 330,49 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		18 989 330,49 €
Total des dépenses de la section d'exploitation		71 948 607,67 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT pour un montant total de : 79 206 949,82 €

Chap. 013	Atténuation de charges	2 166,48 €
Chap. 70	Ventes de terrains et prestations de services	20 794 125,44 €
Chap. 73	Produits de la TSE et de la SRU	9 729 252,60 €
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	4 025 331,58 €
Total des recettes de gestion courante		34 550 876,10 €
Chap. 76	Produits financiers	86 052,24 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	84 413,81 €
Chap. 78	Reprises sur amort. et provisions	2 006 432,58 €
Total des recettes réelles d'exploitation		36 727 774,73 €
Chap. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 479 175,09 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		42 479 175,09 €
Total des recettes de la section d'exploitation		79 206 949,82 €

Soit un RESULTAT POSITIF de la Section FONCTIONNEMENT : 7 258 342,15 €

La section de fonctionnement est excédentaire grâce aux recettes diversifiées, notamment les ventes de terrains, les ressources fiscales et à des charges maîtrisées.

Détail par chapitre de la section D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES INVESTISSEMENT pour un montant total de : 95 705 347,98 €

Chap. 20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	195 448,82 €
Total des dépenses d'équipement		210 448,82 €
Chap.16	Emprunts et dettes assimilées	15 020 325,50 €
Chap. 27	Autres immobilisations financières	8 929 725,43 €
Total des dépenses financières		23 950 050,93 €
Chap. 45	Opérations pour compte de tiers	1 087 663,79 €
Total des dépenses réelles d'investissement		25 248 163,54 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 479 175,09 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	27 978 009,35 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		70 457 184,44 €
Total des dépenses d'investissement		95 705 347,98 €

RECETTES INVESTISSEMENT pour un montant total de : 83 607 164,66 €

Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	2 882,38
Chap. 27	Autres immobilisations financières (appels d'échéances)	35 434 913,78
Chap. 45	Opérations pour compte de tiers	1 202 028,66
Total des recettes réelles d'investissement		36 639 824,82
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 989 330,49
Chap. 041	Opérations patrimoniales	27 978 009,35
Total des recettes d'ordre d'investissement		46 967 339,84
Total des recettes d'investissement		83 607 164,66

Soit un **RÉSULTAT NEGATIF** de la Section INVESTISSEMENT : -12 098 183,32€

Ce déficit purement comptable résulte principalement d'écritures d'ordre sans impact sur la situation financière réelle. En effet, ce résultat s'explique par un **déséquilibre des opérations d'ordre**, qui correspondent principalement :

- aux mouvements de **stocks fonciers** (entrées/sorties de terrains)
- aux écritures comptables patrimoniales internes (constatation de dettes)
-

Il convient de noter que les dépenses **réelles d'investissement (25,2 M€)** restent inférieures aux recettes réelles d'investissement (36.6 M€) ce qui permet de dégager un excédent de 11 391 661,28 €, traduisant une situation financière saine.

Il est proposé au Conseil d'Administration

- D'approuver les résultats et les crédits par chapitre tels que présentés dans le Compte Financier Unique
- D'arrêter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :
 - Section de fonctionnement : excédent de +7 258 342,15 €
 - Section d'investissement : déficit de -12 098 183,32 €
- D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 de l'EPF Réunion,

Le Conseil d'Administration est prié de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT SOUMET AU VOTE CETTE AFFAIRE :

Pour	Contre	Abstention (s)	Non-participation au vote (déport(s))
40			M Patrice SELLY+ procuration M Christian ANNETTE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION.
Après en avoir délibéré.

DECIDE A L'UNANIMITE.

- D'approuver les résultats et les crédits par chapitre tels que présentés dans le Compte Financier Unique 2025 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CHAPITRES 011, 012, 014, 65, 67, 68, 69, 042
-------------------------------	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CHAPITRES 013, 70, 73, 75, 76, 77, 78, 042
-------------------------------	--

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CHAPITRES 20, 21, 16, 27, 040, 041, 45
------------------------------	--

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CHAPITRES 16, 27, 45, 040, 041
------------------------------	--------------------------------

- D'arrêter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :
 - Section de fonctionnement : excédent de +7 258 342,15 €
 - Section d'investissement : déficit de -12 098 183,32 €
- D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 de l'EPF Réunion.
- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes administratifs afférents à la présente délibération.
- Conformément à la réglementation, Madame Chritine PARAME, en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes s'est retirée au moment du vote et le Président, Monsieur Patrice SELLY, en sa qualité de président du Conseil d'Administration n'a pas pris part au vote.

Le Président du Conseil d'Administration



Patrice SELLY

Le Président de séance



Erick FONTAINE

DELIBERATION Conseil d'Administration Séance du 25 JUIN 2026 à 10 H 00

L'an deux mille vingt-six

Le jeudi 25 juin

A la NORDEV - 1 rue du Karting- 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts en date du 12 juin 2026 sous la présidence de M Patrice SELLY, Président afin de délibérer sur l'affaire suivante :

Membres en exercice : 56

Membres en présentiel : 33

Membres représentés : 9

Membres votants : 42

AFFAIRE 08/2026 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Conformément au Compte Financier Unique 2025, les résultats cumulés de l'exercice s'établissent comme suit :

Section	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2025	+7 258 342,15 €	-12 098 183,32 €
Résultat reporté antérieur	+30 874 432,33 €	+3 979 138,22 €
Résultat reporté antérieur	+38 132 774,48 €	-8 119 045,10 €

Pour rappel, les résultats cumulés de l'exercice précédent était le suivant :

Résultat de clôture de l'exercice 2024

En fonctionnement : excédent de	30 874 432,33 €
En investissement : excédent de	3 979 138,22 €
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2024	34 853 570,55 €

Pour 2025, la section d'investissement présente un déficit cumulé de - 8.11 M€, générant un besoin de financement.

La section de fonctionnement dégage, quant à elle, un excédent cumulé significatif (38,13 M€), permettant de couvrir ce besoin.

Conformément aux règles budgétaires, il est nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Il est donc proposé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 de la manière suivante :

Affectation	Montant
Couverture du déficit d'investissement (compte R1068)	8 119 045,10 €
Excédent reporté en fonctionnement (compte R002)	30 013 729,38 €

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'approuver l'affectation du résultat 2025 telle que présentée, ci-dessus ;
- De procéder :
 - o à la couverture du déficit d'investissement pour un montant de 8 119 045,10 €,
 - o au report de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 30 013 729,38 €.
- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente décision.

LE PRESIDENT SOUMET AU VOTE CETTE AFFAIRE :

Pour	Contre	Abstention (s)	Non-participation (déport(s))	au vote
42				

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : D'approuver l'affectation du résultat 2025 telle que présentée, ci-dessus ;

ARTICLE 2 : De procéder :

- à la couverture du déficit d'investissement pour un montant de 8 119 045,10 €,
- au report de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 30 013 729,38 €.

ARTICLE 3 : D'autoriser la Directrice Générale à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Président du Conseil d'Administration


 Patrice SELLY

Signé électroniquement par :
 Jacques LE ROUX
 Date de signature : 03/07/2026
 Qualité : EPFR Sainte-Marie

DELIBERATION
Conseil d'Administration
Séance du 25 JUIN 2026 à 10 H 00

L'an deux mille vingt-six

Le jeudi 25 juin

A la NORDEV - 1 rue du Karting- 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts en date du 12 juin 2026 sous la présidence de M Patrice SELLY, Président afin de délibérer sur l'affaire suivante :

Membres en exercice : 56

Membres en présentiel : 33

Membres représentés : 9

Membres votants : 42

AFFAIRE 09/2026 : AUTORISATION DE VIREMENT DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRES

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

La procédure des dépenses imprévues qui autorisait jusqu'à l'exercice 2025 inclus, dans certaines limites, l'ordonnateur à effectuer des virements du chapitre des dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une section, est modifiée.

Désormais, le virement de crédits entre chapitres est autorisé sous réserve d'une autorisation accordée à l'ordonnateur par l'assemblée délibérante, dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Les crédits relatifs aux dépenses de personnel sont exclus du dispositif (article L.1612-28 du CCCT). Dès la première session qui suit l'ordonnancement de la dépense, l'ordonnateur doit en rendre compte au Conseil d'administration.

Au regard des éléments exposés ci-dessous, il est proposé au Conseil d'administration :

- D'autoriser la Directrice Générale à réaliser des virements de crédits entre chapitres, hors dépenses de personnel, dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

LE PRESIDENT SOUMET AU VOTE CETTE AFFAIRE :

Pour	Contre	Abstention (s)	Non-participation (déport(s))	au vote
42				

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

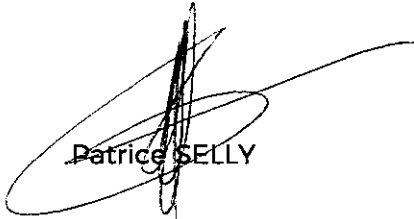
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE.

ARTICLE 1 : D'autoriser la Directrice Générale à réaliser des virements de crédits entre chapitres, hors dépenses de personnel, dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

ARTICLE 2 : D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes administratifs afférents à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration



Patrice SELLY

DELIBERATION
Conseil d'Administration
Séance du 25 JUIN 2026 à 10 H 00

L'an deux mille vingt-six

Le jeudi 25 juin

A la NORDEV – 1 rue du Karting- 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts en date du 12 juin 2026 sous la présidence de M Patrice SELLY, Président afin de délibérer sur l'affaire suivante :

Membres en exercice : 56

Membres en présentiel : 33

Membres représentés : 9

Membres votants : 42

AFFAIRE 10/2026 : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DE L'EPF RÉUNION

Vu le rapport d'activité 2025 de l'EPF Réunion ci-annexé

Vu sa présentation par la Directrice Générale de l'EPF Réunion,

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : De prendre acte du rapport d'activité 2025 de l'EPF Réunion

ARTICLE 2 : D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes administratifs
afférents à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration



Patrice SELLY



Etablissement Public Financier
de La Réunion

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 974-444704977-20260706-2026_137-DE



Rapport d'activité



2025

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 07/07/2026

ID : 974-444704977-20260706-2026_137-DE



Avant Propos



L'année 2025 : le renforcement du soutien aux collectivités

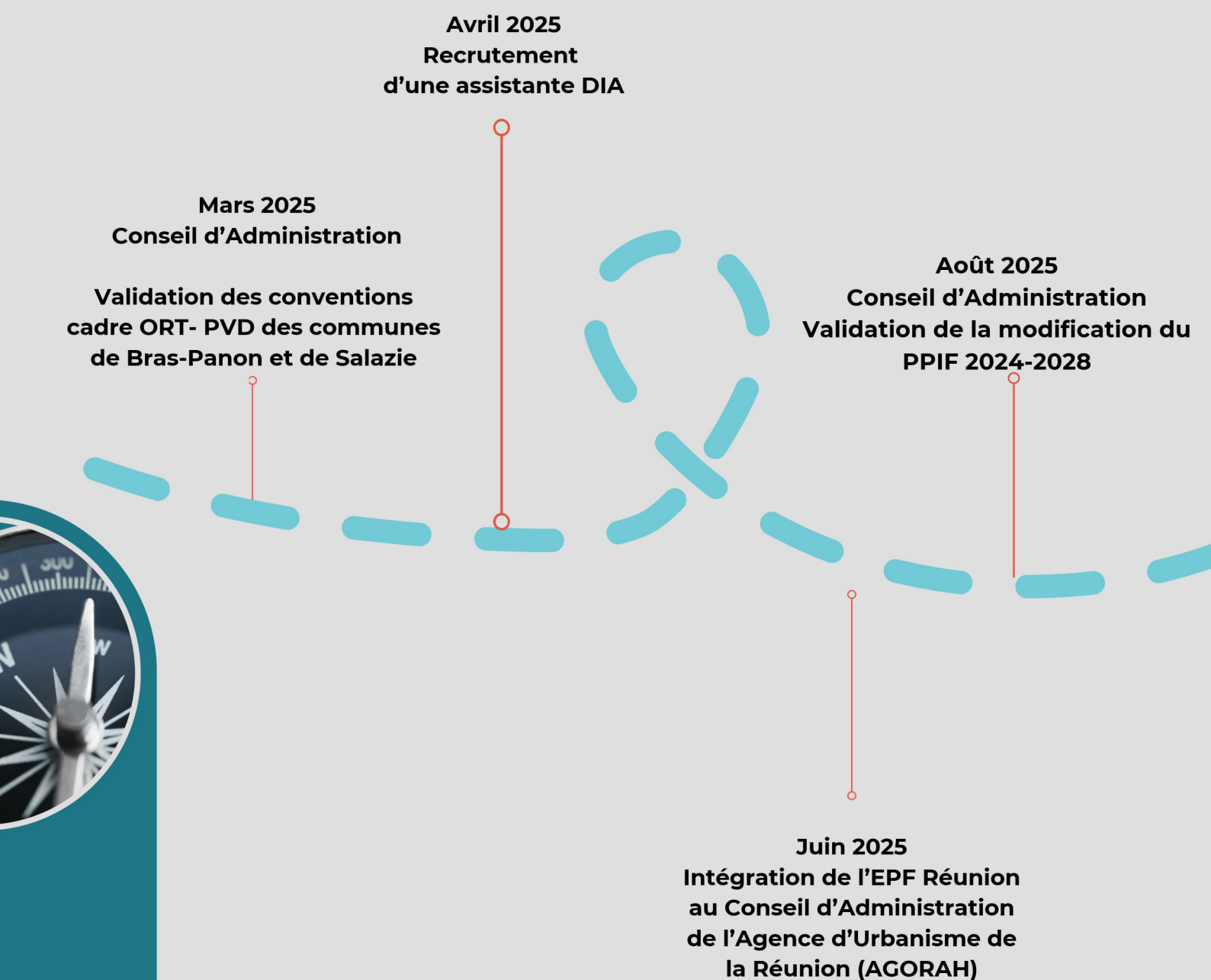
En 2025, l'Etablissement Public Foncier de la Réunion a poursuivi et renforcé sa mission d'accompagnement des collectivités et réaffirmé son engagement de faire du foncier un levier durable au service de l'intérêt général.

Tout au long de l'année, l'activité a été intense et marquée par les principales actions suivantes :

- La réalisation de 102 acquisitions représentant 33,2 ha pour 42 millions d'euros dont une part importante dédiée au logement aidé, dans le tissu urbain ou dans les opérations d'aménagement,
- La revente de 43 biens pour un montant de plus de 18 millions d'euros,
- La mise en œuvre de l'expérimentation des logements d'urgence, qui a permis à 3 communes de répondre à des situations d'urgence notamment après le passage du cyclone Garance,
- La révision du PPIF 2024-2028 et ce, suite aux conclusions de l'audit financier initié en 2024, qui a permis la mise en place d'une enveloppe de 57 millions d'euros dédiée à l'accompagnement des collectivités,
- La validation par le conseil d'administration du 5 décembre 2025 du renforcement du dispositif d'aides pour la période 2024-2028 avec 13 mesures opérationnelles dont 4 en faveur du logement aidé,
- La poursuite de la structuration organisationnelle de l'EPF avec le recrutement de trois assistants fonciers.

Pour développer sa stratégie et déployer toutes ses actions, l'EPF Réunion a su compter sur la dynamique et l'efficacité de ses agents, qui chacun dans leurs domaines, ont su se mobiliser pour permettre la réalisation du bilan qui vous est présenté.

Les moments forts



Décembre 2025

**Conseil d'Administration
Validation de la modification du
dispositif d'aides du PPIF modifié
2024-2028**

**Séminaire des élus et des référents
des collectivités
"Le droit de préemption"**



Novembre 2025

**Participation au colloque annuel du
logement social Outre-Mer à Paris
Intervention de la Directrice Générale
à la table ronde au Sénat
"Les cyclones : quand les crises
climatiques deviennent la norme"**

Vers 2026



Recrutement d'une assistante foncière

**Départ à la retraite
de Mme Maryse CHAMANT,
assistante foncière**

**Recrutement
d'un assistant foncier**

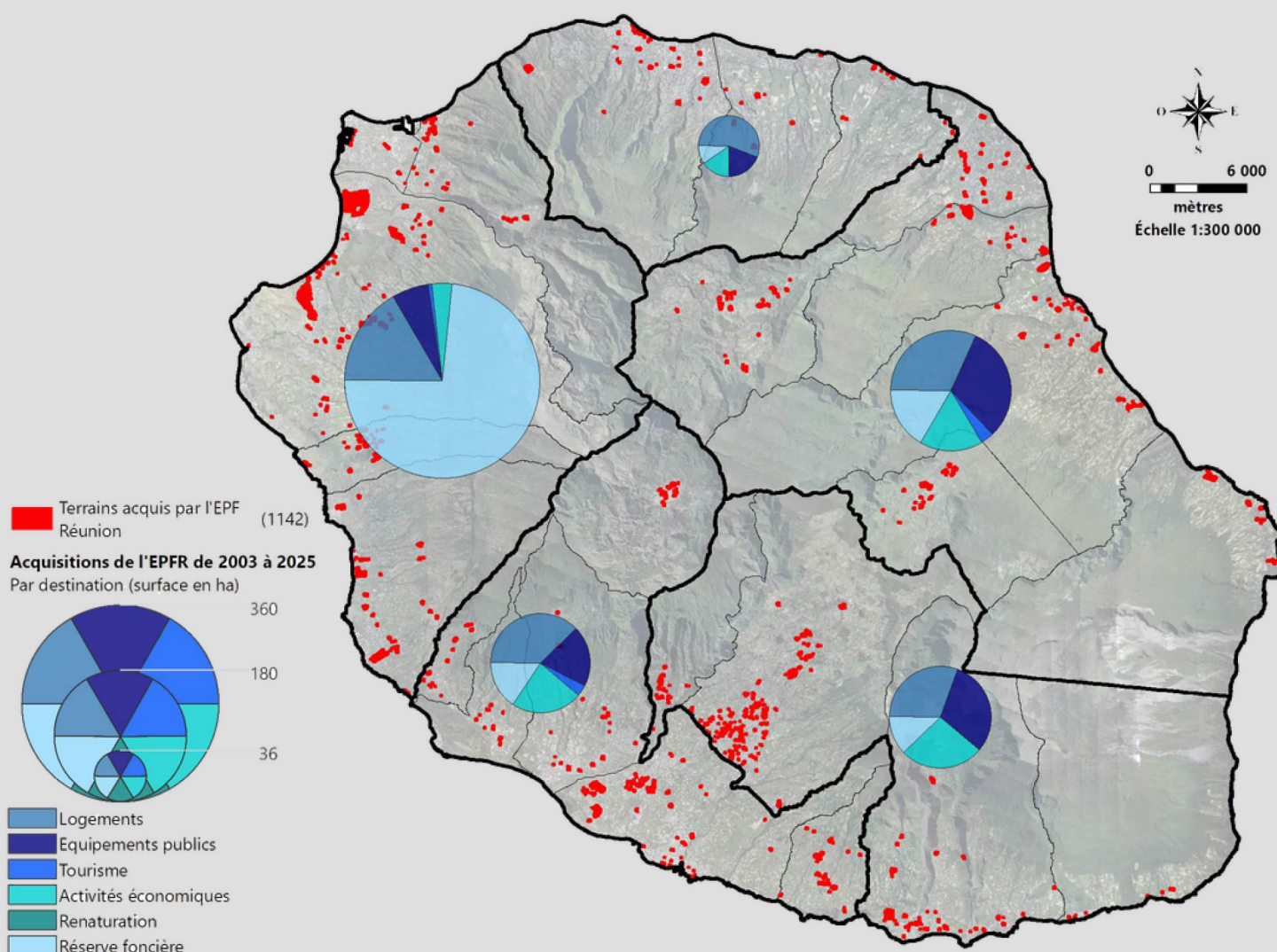
**Septembre 2025
Participation au congrès
des HLM à Paris**

**Journée
du personnel organisée
par le CSE**

Acquisitions réalisées

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, l'EPF Réunion a procédé à 102 acquisitions, pour une surface de 33,2 hectares et une valeur globale de 42 479 175 €.

Depuis la création de l'établissement en 2003, l'EPF Réunion a acquis 1 142 terrains pour une surface de 768,7 hectares et une valeur de 533 539 644 €.



Acquisitions **réalisées**



102
acquisitions

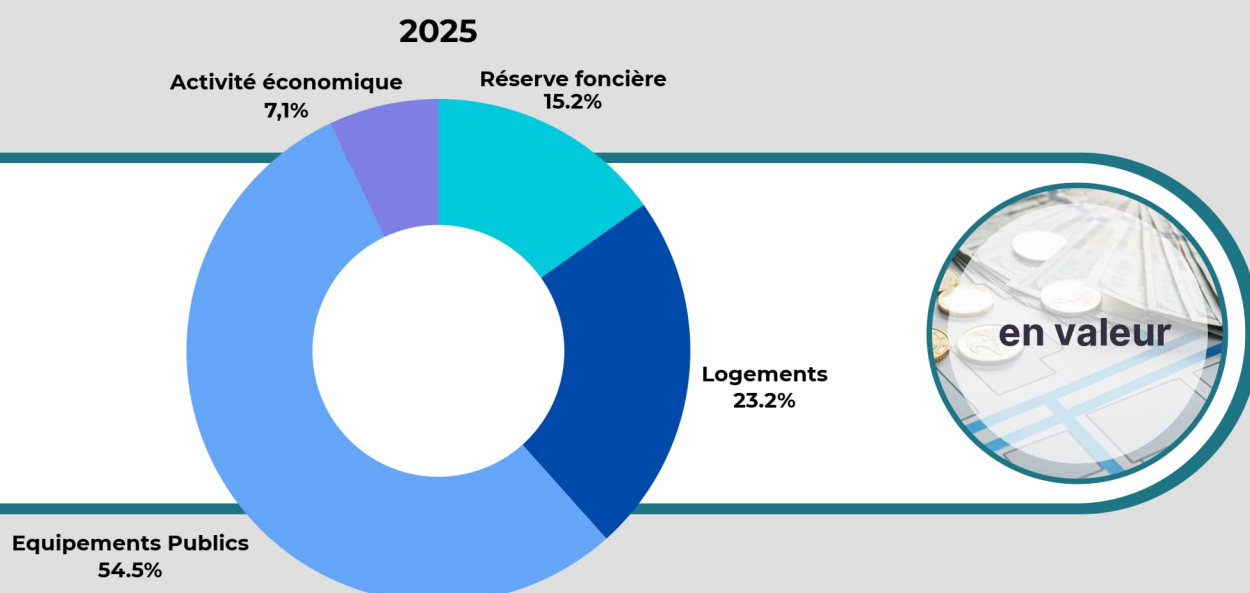
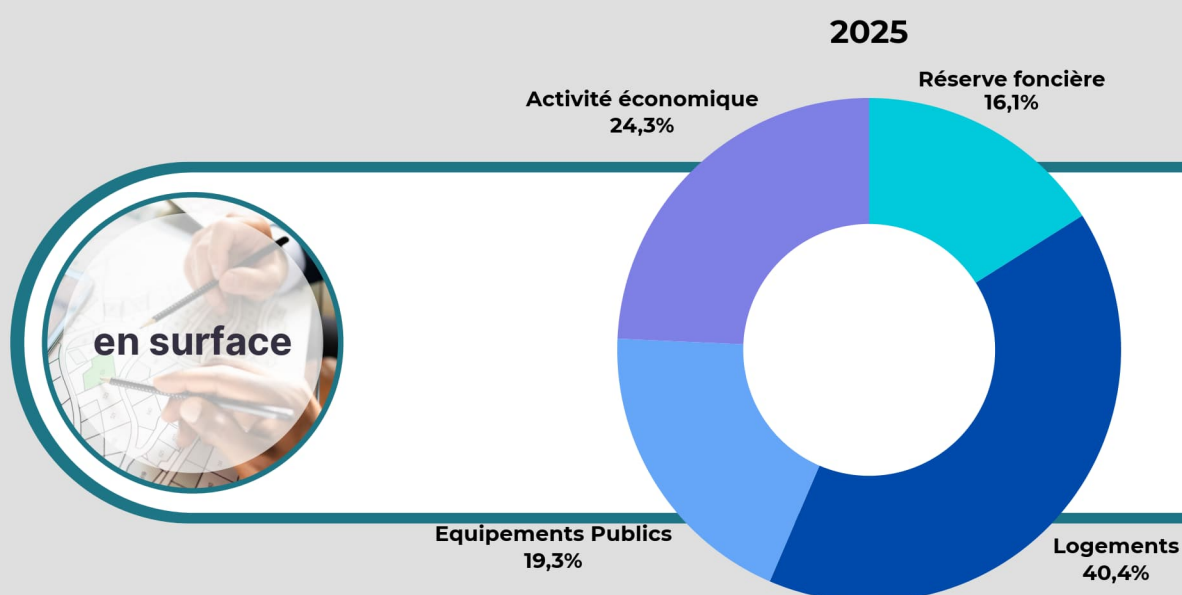
42,4 M€

43
rétrocessions

18,6 M€

Destinations des acquisitions

Conformément aux orientations du PPIF, les terrains acquis en 2025 sont destinés en majorité à la constitution de réserves foncières pour la production de logements (40% des surfaces pour le logement auquel il convient d'ajouter 16% de réserves foncières orientées sur le logement à plus long terme), qui restent le cœur de cible de la stratégie foncière de l'établissement.



Rétrocessions réalisées

L'EPF Réunion a procédé à 43 rétrocessions, pour une surface de 24,6 hectares et une valeur globale de 18 672 165,90 €. Depuis la création de l'établissement en 2003, l'EPF Réunion a rétrocédé 608 terrains pour une surface de 418,7 hectares et une valeur de 228 016 214 €.

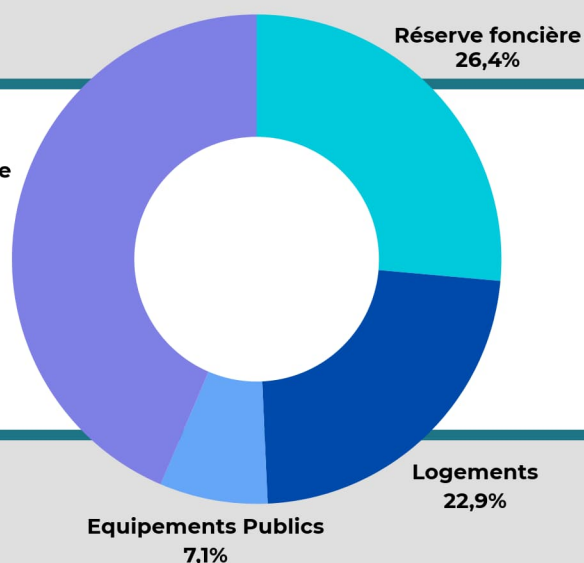
Les terrains rétrocédés depuis 2003 sont destinés en majorité à la constitution de grandes réserves foncières, à la production de logements, et à la réalisation d'équipements publics.



en surface

Activité économique
43,6%

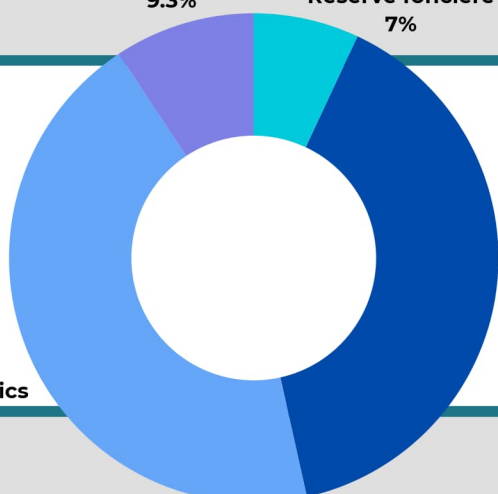
2025



2025

Activité économique
9,3%

Réserve foncière
7%



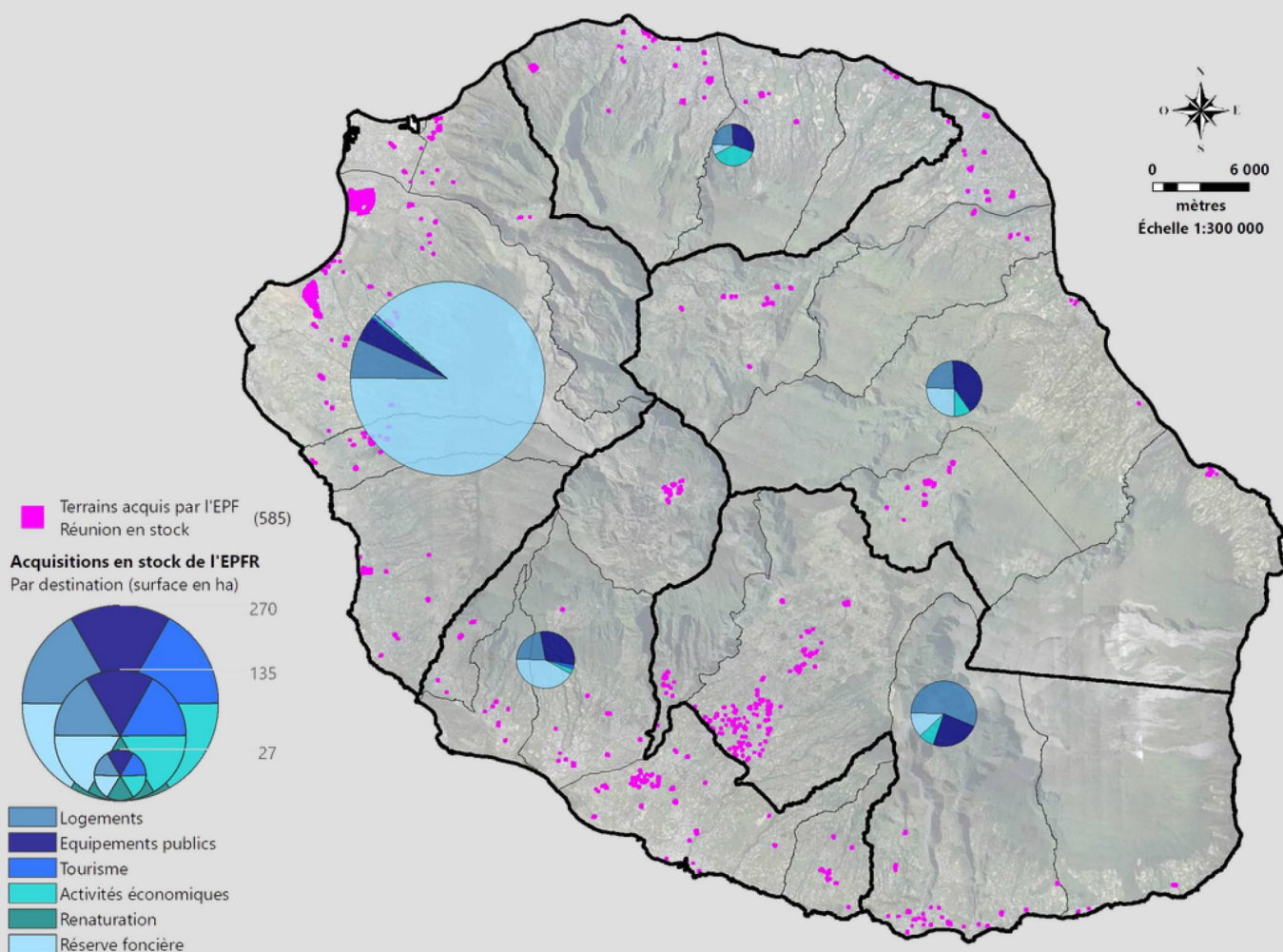
en valeur

Logements
39,5%

Equipements Publics
44,2%

Stock à la fin 2025

Le stock actuel de l'EPF était constitué fin 2025 par 585 terrains représentant une surface cumulée de 348,5 ha (dont 209,8 ha sur le TO) et un montant total de 306,1 M€.

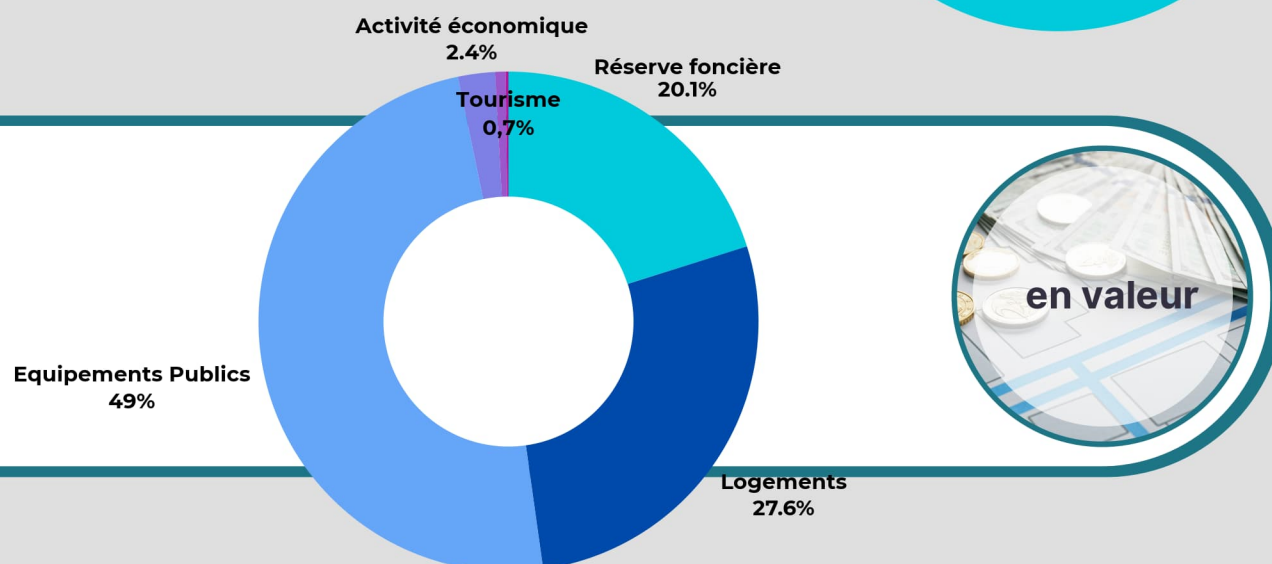
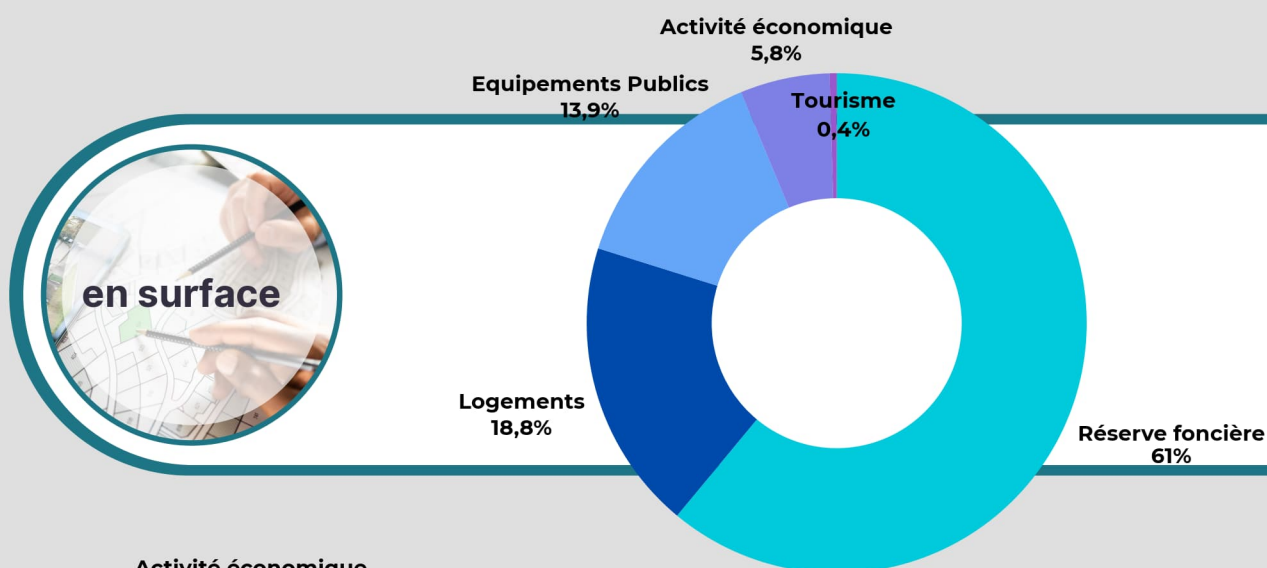


Ventilation du stock

L'EPF Réunion a acquis 1 142 terrains pour 768,7 ha.

En 2025, l'établissement maintient dans son stock 585 terrains pour une surface totale de 348,5 ha et une valeur de 306 154 769,35 €.

En surface, ces terrains sont destinés en majorité à de la réserve foncière (61%), à du logement (18,8%) et à de l'équipement public (13,9%).

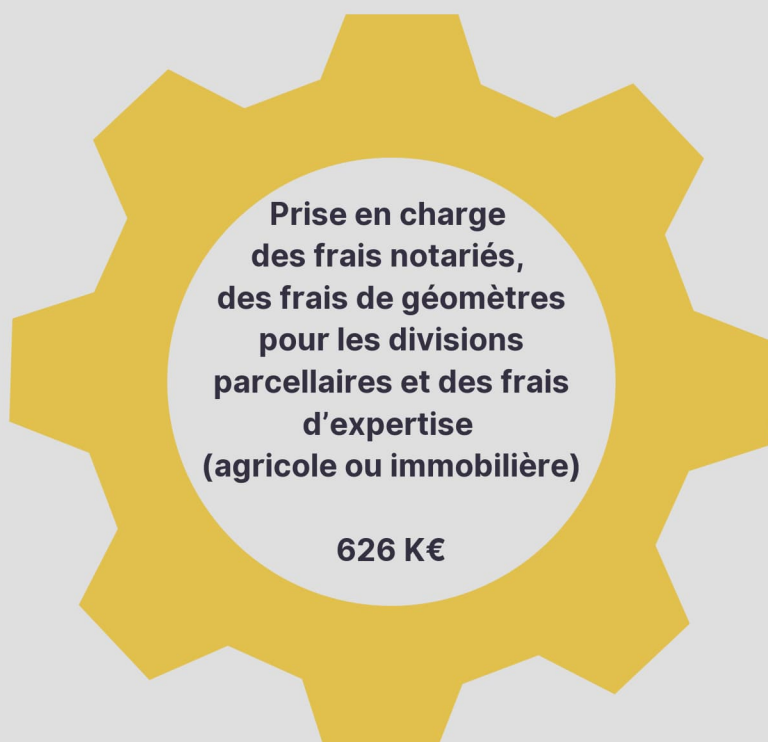


Minoration du foncier

Par décision du 5 décembre 2025, le Conseil d'Administration de l'EPF Réunion a modifié son dispositif d'aides du PPIF 2024-2028 afin de renforcer son accompagnement en faveur des collectivités .

Pour poursuivre sa stratégie en matière d'aménagement du territoire, de contribution aux objectifs de renouvellement urbain et revitalisation des territoires, de préservation du patrimoine bâti, d'un meilleur équilibre des opérations de logement pour contribuer à une maîtrise des loyers, d'une mixité en faveur de l'habitat, il a été proposé de modifier les mesures existantes et d'ajouter de nouvelles, soit 13 mesures opérationnelles + 5 bonus.

A cette fin, l'établissement a provisionné sur ses fonds propres une somme de 57 Millions d'euros pour toute la durée du PPIF 2024-2028, soit environ six fois plus que pour le dispositif du PPIF 2019-2023 (10M€).





**Minoration par l'EPF en
faveur des logements
social selon conditions
pour l'ensemble des
communes**

1 043 K€

**Minoration par la CIVIS,
la CASUD, TO et la
CINOR en faveur des
logements aidés selon
conditions et plafond de
subventions**

527 K€

**Mesure en faveur des
équipements et de
l'implantation d'activités
dans les quartiers
identifiés ORT, NPNRU,
ACV, RHI et Petites Villes
de demain**

102 K€

**Bonification pour les biens
qui ne peuvent recevoir de
logements aidés /déficit
d'opération**

125 K€

**Minoration pour les
zones d'activités
économiques et
touristiques**

0 K€

**Mesure en faveur
des terrains
revendus à un
Office Foncier
Solidaire**

0 €

**Préservation
du patrimoine bâti**

0 €

Focus logements



Pour rappel, l'EPF Réunion a acquis en 2025 :

- 23 terrains destinés au logement aidé pour une surface de 13ha34a85ca
 - et une valeur de 10 295 837 €,
- 2 terrains en réserve foncière à vocation logement pour 0ha27a05ca
 - et une valeur de 552 140 €.

Depuis la création de l'EPF Réunion, l'établissement a acquis :

- 402 terrains destinés au logement pour une surface de 206ha41a81ca
 - et une valeur de 186 424 601 M€,
- 51 terrains en réserve foncière à vocation logement pour 246ha97a47ca
 - et une valeur de 90 644 839 M€.

Sur la base d'une densité constatée de 53 logements par hectare sur les opérations déjà livrées, ces fonciers devraient permettre la réalisation d'environ 23 000 logements, dont environ 12 000 réalisés ou déjà programmés.

Demeurent en stock, à ce jour :

- 207 terrains pour une surface d'environ 311 hectares, essentiellement sur le Territoire de l'Ouest (dont ±217 ha sur les opérations de Cambaie-Ecocité et ZAC Renaissance III), devraient permettre à court, moyen et long terme, la réalisation d'environ 11 000 logements, avec le constat que 66% des logements programmés sont des LLS et LLTS, soit une perspective de production d'environ 7 300 logements locatifs sociaux, à réaliser sur les terrains restant en portage.

Focus logements



L'EPF Réunion a acquis 27 terrains destinés aux logements aidés en 2025.



Focus logements d'urgence

Dans son programme Pluriannuel d'Interventions Foncières (PPIF) pour la période 2024-2028, l'EPF Réunion a affiché l'ambition d'expérimenter la création d'une offre de logements d'urgence, avec l'accord des collectivités accueillantes, sur du foncier en portage proche des équipements, des transports en commun et des commerces.



À cette fin, et par délibération de son Conseil d'Administration du 2 avril 2024, il a été décidé que l'EPF Réunion peut procéder à la réhabilitation légère des bâtis en portage ainsi qu'à leur mise aux normes et/ou mettre à disposition sur les terrains nus en portage des constructions modulaires, proposant en cela une solution nomade à la demande de logements d'urgence.

Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes des bâtis existants seront pris en charge par l'EPF Réunion dans la limite de 15 000 euros par logement, pour une occupation de 2 années minimum, augmentés de 5 000 euros par année de mise à disposition supplémentaire dans la limite globale d'un montant de 25 000 euros par logement.

Les logements d'urgence temporaires ainsi créés sont sous gestion des Communes ou des EPCI ou des organismes désignés par ces derniers (CCAS, Association ...).

Sur la Commune de Saint-Denis, deux bâtis ont fait l'objet de réhabilitations en 2024, et ont été livrés en 2025 juste après le cyclone Garance, pour accueillir des familles nécessitant un logement d'urgence, et ce dans l'attente de la réalisation du projet de logements porté par un bailleur social à compter de 2027.

Sur la Commune de Saint-Philippe, un immeuble comportant à l'origine quatre appartements et des locaux commerciaux a également pu être mis à disposition de la ville et du CCAS pour accueillir une opération de logements d'urgence.

La Commune du Tampon, utilise également des biens de l'établissement pendant le portage pour la mise en œuvre de logement d'urgence, mais leur réhabilitation s'opère directement par la Commune.

Focus

le dispositif Fonds Barnier



Sur les secteurs impactés par des risques naturels majeurs, tels que des glissements de terrain (Salazie), des risques d'éboulements (La Passerelle Langevin) ou encore des constructions impactées par les cyclones successifs (Belal en 2024, Garance en 2025), l'Etat a conclu à un risque réel pour un certain nombre d'habitations soumises à un risque grave et soudain et a proposé, en accord avec les communes, l'acquisition des biens immobiliers par l'EPF Réunion et le versement direct par l'Etat des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) au profit de l'établissement, qui peut procéder aux acquisitions, aux opérations de dépollution/démolition, et à la rétrocession du terrain à l'Euro symbolique à la Commune en vue de le rendre inconstructible dans un délais de trois ans.

En 2025, l'EPF a été sollicité par l'État et les communes de Cilaos, Salazie, Saint-Denis, Saint-Leu et La Possession, suite notamment au passage des cyclones Belal et Garance. Notons que 6 nouveaux terrains ont été acquis en 2025 par l'EPF Réunion.

Depuis la mise en place du dispositif, l'établissement a :

- Acquis 27 terrains pour 3,34 hectares, et une valeur de plus de 4,14 M€, dont :
 - 15 biens pour la commune de Saint-Joseph pour 2,04 M€,
 - 11 biens pour la commune de Salazie pour 1,97 M€,
 - 1 bien pour la commune de Saint-Denis pour 0,13 M€.
- Procédé à 21 démolitions de bâtis impactés par les risques, en vue de permettre le retour de ces terrains bâtis à l'état naturel.
- Rétrocédé aux communes concernées, 21 terrains pour une surface de 2,19 hectares et une valeur de 3 113 897.00 €.

Plans d'actions foncières



Dans le but d'identifier et de solliciter la mobilisation des fonciers vacants ou sous utilisés dans les espaces urbains, L'EPF Réunion a réalisé depuis sa création 58 Plans d'Actions Foncières sur 22 communes (toutes mises à jour confondues). Durant ces dernières années plusieurs PAF ont été mis à jour.

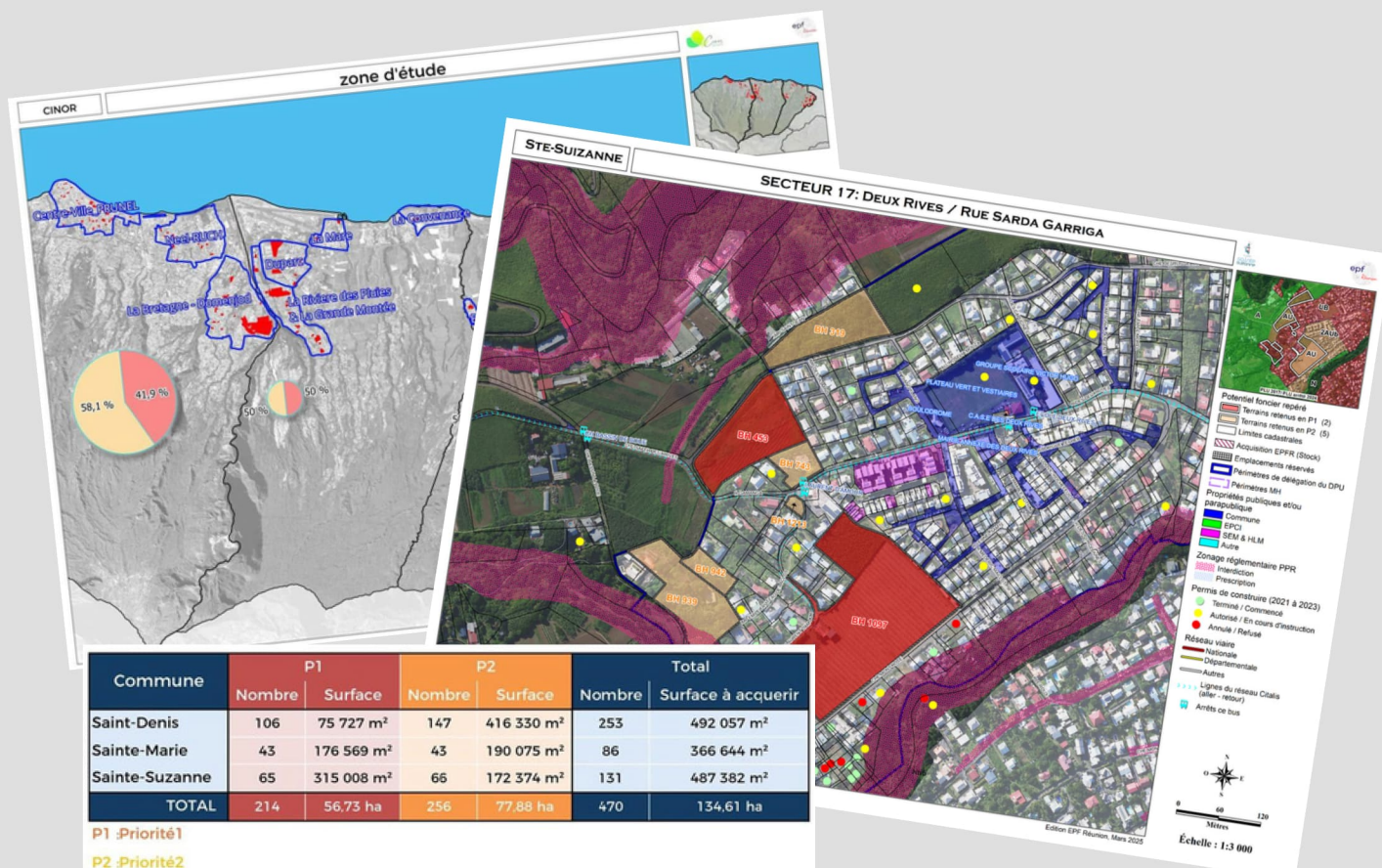
L'EPF Réunion a également élaboré 3 PAF intercommunaux (dénommés PAFi) orientés « logement » sur la CINOR et la CIVIS, et orienté « activités économiques » sur la CIREST.

En 2025, l'EPF a poursuivi l'actualisation du PAFi CINOR.

Il s'agissait notamment de localiser de nouveaux potentiels fonciers pour du logement et des équipements publics sur la majorité de leurs territoires.

Ainsi, sur ces 3 communes du Nord, ce référentiel a permis d'identifier 470 terrains pour une surface de 134,6 Ha.

L'EPF a également fait une mise à jour du PAF pour la commune de Petite-Ile. Ce sont 78 terrains qui ont été retenus pour une superficie de 19,5 Ha.



Expropriations et Préemptions

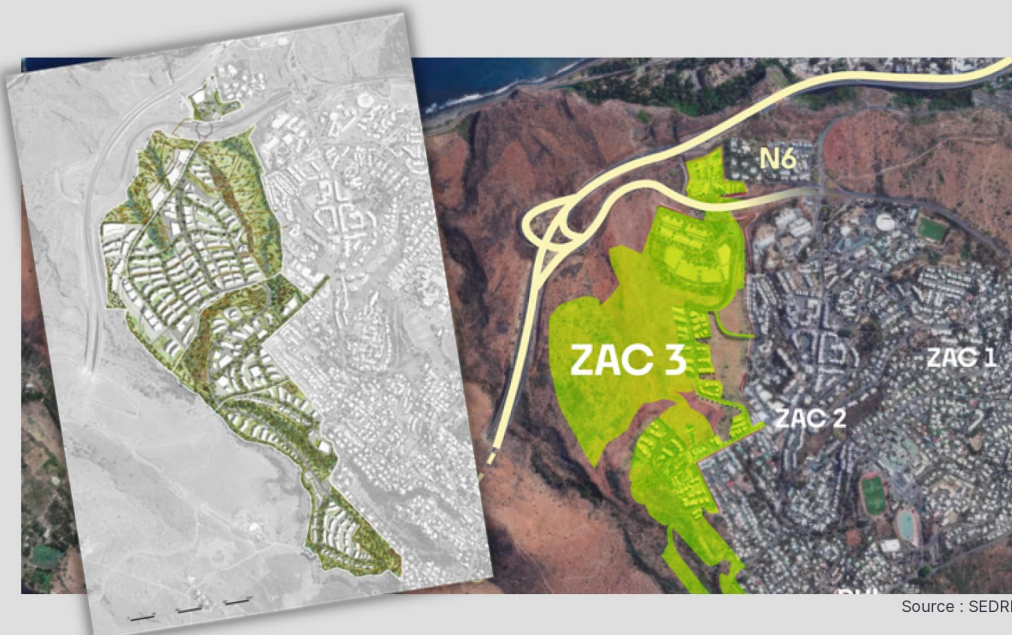


Le droit de préemption urbain a été délégué à l'EPF par 20 communes pour une surface totalisant plus de 13 000 ha (à rapprocher des 26 000 ha d'espace urbain de référence du SAR).

Sur ces périmètres, l'EPF Réunion a traité en 2025, 2 700 déclarations d'intentions d'aliéner (DIA) représentant une surface de 178ha75a52ca et une valeur cumulée de ± 720 M€. Sur les 5 dernières années, ce ne sont pas moins de 13 554 DIA pour ± 948 hectares notifiés pour une valeur cumulée de 3 613 M€ qui ont été réceptionnées.

En 2025, l'EPF Réunion a exercé le droit de préemption par délégation, 67 fois pour 11ha87a05ca et une valeur de 24.78 M€ ce qui a permis l'acquisition de 39 biens pour une surface de 33 961 m², en précisant que nombre de préemptions opérées en 2025, ne seront concrétisées qu'en 2026, en raison des délais de réflexion des vendeurs et des délais de signature et de paiement du prix de vente.

Par ailleurs, l'EPF Réunion peut mettre en œuvre la procédure d'expropriation. Ainsi, à la demande de la Commune de Saint-Paul et de la SEDRE, l'établissement a mis en œuvre la procédure d'expropriation pour les acquisitions nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC Renaissance III. Les acquisitions foncières sur ce site sont désormais achevées, ce qui a permis à la SEDRE d'engager une première tranche de travaux, au 1er semestre 2024, sur environ 33,7 ha.



Le proto aménagement



L'année 2025 a été rythmée par l'achèvement de 22 chantiers de démolitions représentant une surface bâtie de 3 173 m² pour une valeur globale de 887 K€ (dont 459 K€ réalisés sur l'exercice 2024).

13 chantiers de désamiantages/déplombages ont été réalisés pour un montant de 474 K€.

Au total, c'est une somme de 1 156 K€ qui a été mobilisée en 2025 par l'EPF Réunion pour la prise en charge des opérations de proto-aménagement.



La gestion transitoire



Ressources et dépenses

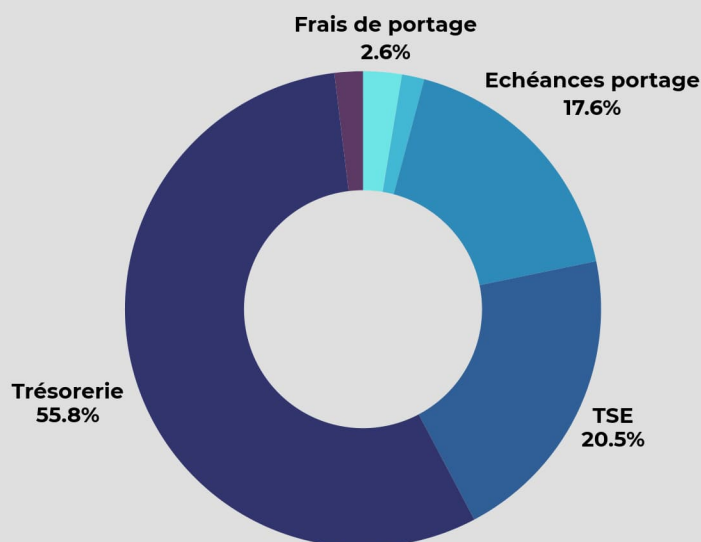


Les principales ressources financières de l'Etablissement sont constituées par la Taxe Spéciale d'Equipement et les recettes issues des reventes.

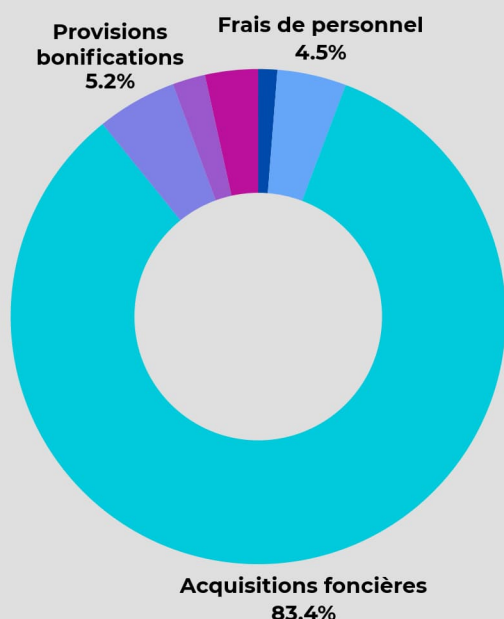
Le conseil d'administration de l'EPF Réunion a voté pour l'année 2025, un produit de la Taxe Spéciale d'Equipement (TSE) de 12,6 M€.

En 2025, les principales dépenses de l'Etablissement concernent 102 acquisitions foncières pour un montant de 42 M€ et une enveloppe de 2,6 M€ de bonifications.

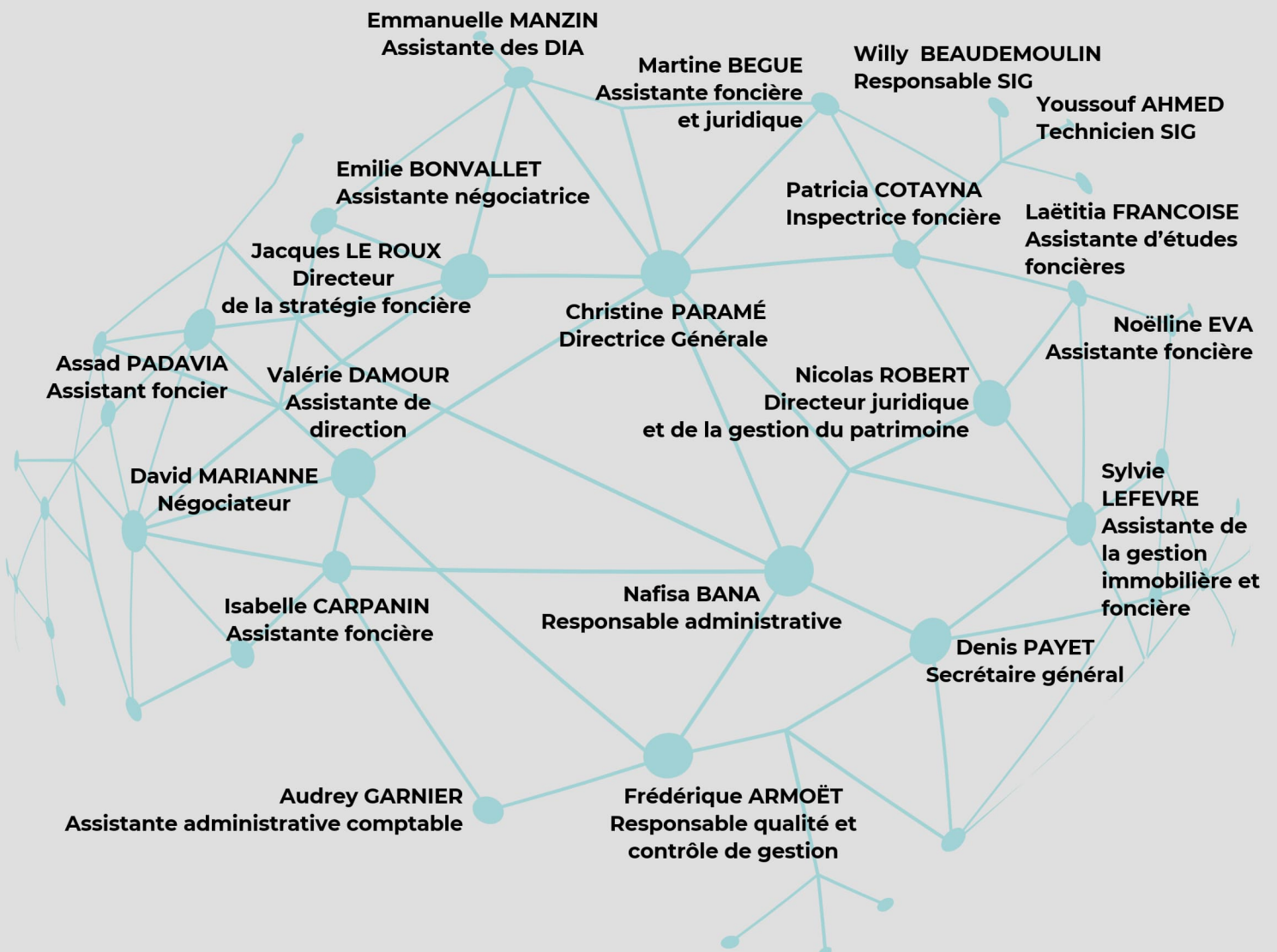
Les recettes



Les dépenses



Ressources humaines



Ressources humaines



Mouvement de personnel

En 2025, trois nouvelles recrues ont rejoint l'équipe de l'EPF Réunion pour renforcer le pôle foncier :

- Emmanuelle MANZIN recrutée en qualité d'assistante des DIA,
- Noëline EVA recrutée au poste d'assistante foncière (remplacement d'un départ à la retraite)
- Assad PADAVIA recruté en qualité d'assistant foncier.

En décembre 2025, Maryse CHAMANT, qui a exercé en qualité d'assistante foncière à l'EPF Réunion durant 7 années, a quitté l'établissement pour profiter de sa retraite.

A fin 2025, l'EPF Réunion compte 19 agents et 1 Directrice Générale.

Formation

En 2025, l'ensemble des agents de l'EPF a bénéficié d'une formation, soit 50% de plus que 2024.

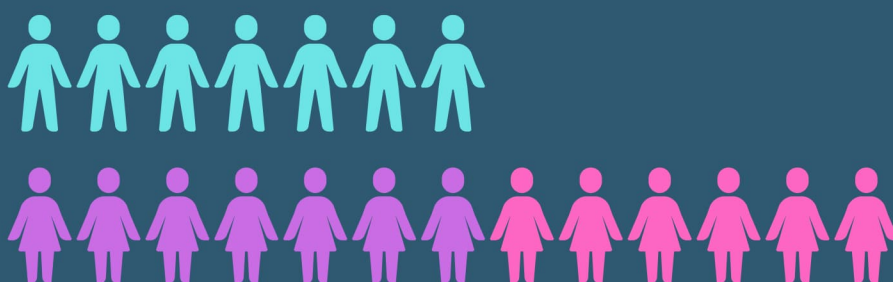
Une vingtaine de sessions de formation dont 1 organisée en intra et 60% portant sur des thématiques "technique/métier", a été financée par l'établissement pour permettre la montée en compétence de ses salariés.

La journée du personnel

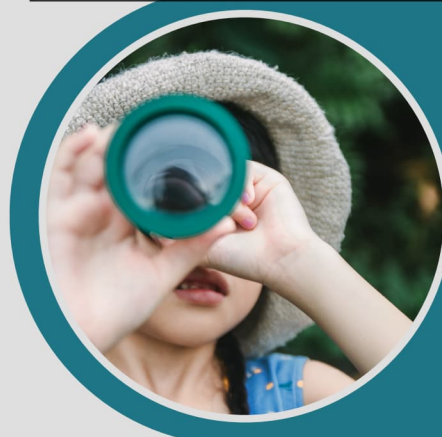
Le 5 septembre 2025, une journée a été organisée par le Comité Social Économique de l'EPF Réunion, à laquelle a participé l'ensemble du personnel ainsi que la directrice générale. Une journée conviviale centrée sur la découverte ou la redécouverte de l'histoire de notre île, territoire sur lequel nous intervenons.

Ressources humaines

(au 31 décembre 2025)

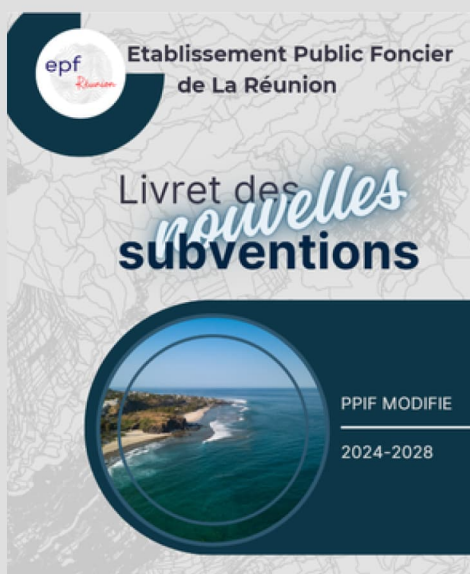


Les perspectives 2026



En 2026 à l'issue des échéances électorales de mars et du renouvellement de la gouvernance de l'EPF, l'accompagnement de nos nouveaux élus dans la prise de leur fonction et celui des collectivités dans la mise en œuvre du nouveau dispositif d'aides constituera le premier objectif de l'établissement.

Pour ce faire, la mise en place d'un séminaire et d'une tournée des communes pour un accompagnement de proximité seront engagés.



Il s'agira également pour l'EPF de poursuivre sa stratégie de structuration et d'organisation.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 07/07/2026

ID : 974-444704977-20260706-2026_137-DE

S²LOW

Quelques Photos



LE TAMPON

OPÉRATION DE
LOGEMENTS
AIDÉS



SAINT-PIERRE

FRICHE URBAINE
(PROJET DE RENATURATION)

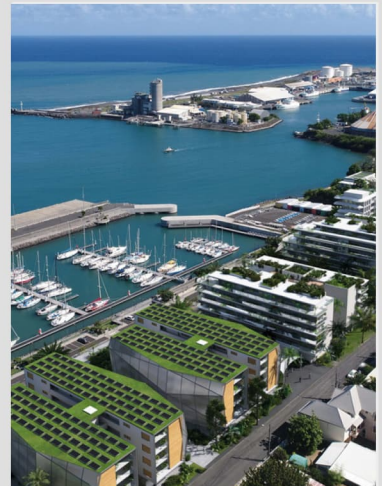
LES AVIRONS

AIRE DE LOISIR



LE PORT

OPÉRATION
D'AMÉNAGEMENT
(PERSPECTIVE PROJET)



SAINT-LEU

DÉMOLITION



SÉMINAIRES

Signé électroniquement par :
Jacques LE ROUX
Date de signature : 06/07/2026
Qualité : EPFR Sainte-Marie

DELIBERATION
Conseil d'Administration
Séance du 25 JUIN 2026 à 10 H 00

L'an deux mille vingt-six

Le jeudi 25 juin

A la NORDEV - 1 rue du Karting- 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts en date du 12 juin 2026 sous la présidence de M Patrice SELLY, Président afin de délibérer sur l'affaire suivante :

Membres en exercice : 56

Membres en présentiel : 33 Membres représentés : 9 Membres votants : 42

**AFFAIRE 11/2026 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE L'EPF RÉUNION A
L'ASSOCIATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS FONCIERS LOCAUX
(EPFL)**

L'EPF Réunion est adhérent à l'association des Etablissements Publics Fonciers Locaux (EPFL), dont les principales missions sont :

- D'aider les collectivités à créer leur propre EPFL,
- De rassembler, partager et diffuser les expériences des EPFL,
- De proposer des services utiles à ses adhérents (études, formation, etc),
- De faire connaître les missions des EPFL,
- De représenter les EPFL auprès des instances gouvernementales et institutionnelles,
- De mettre en œuvre toute proposition législative ou réglementaire,
- De développer des partenariats,
- De contribuer au développement d'un réseau d'échanges sur le foncier.

Dans ce cadre, l'EPF Réunion verse au début de chaque année une cotisation à l'association des EPFL.

Lors de l'Assemblée Générale des EPF locaux du 16 octobre 2025, le montant des cotisations annuelles des membres adhérents titulaires à compter de 2026, a été fixé comme suit :

- Montant de la cotisation
 - 7 000 €/an pour les EPFL couvrant jusqu'à 249 999 habitants
 - 12 000 €/an pour les EPFL couvrant de 250 000 à 499 999 habitants
 - 14 000 €/an pour le EPFL couvrant plus de 500 000 habitants.

Pour rappel, le montant de la cotisation annuelle en 2024 et 2025 était de 10 800 €.

- Complément de cotisation pour la participation aux frais de formation

Depuis 2023, l'association a développé une offre de formation enrichie à destination de ses membres, reposant sur une plateforme dédiée, des contenus pédagogiques actualisés et des parcours innovants.

Afin d'en assurer la pérennité et de tenir compte de la participation effective aux formations en présentiel suivies durant l'année N-1, un complément de cotisation de 250 € par personne et par session est appliqué lors de la l'appel à cotisation pour l'année N. Cette participation vise à couvrir les coûts d'organisation et de développements de ces dispositifs.

Au titre de 2025, 2 collaborateurs de l'EPF Réunion ont participé à une session de formation organisée par l'association des EPFL en octobre 2025.

Le montant de la cotisation de l'EPF Réunion pour 2026 s'élève à 14 500 €, soit :

- o 14 000 € pour la cotisation annuelle de membre titulaire,
- o 500 € au titre de la participation aux frais de formation.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De valider le renouvellement de l'adhésion de l'EPF Réunion à l'association des établissements Publics Fonciers Locaux (EPFL).
- De valider le montant annuel de cotisation de l'EPF Réunion à l'association des EPF à compter de 2026 comme suit :
 - o 14 000 €/an pour la cotisation de membre titulaire.
 - o 250 €/personne/session de formation suivie en présentiel en année N-1 au titre du complément de cotisation pour la participation aux frais de formation.
- D'autoriser le Président et la Directrice Générale à représenter l'EPF Réunion aux conseils d'administration et aux assemblées générales de l'association des EPFL.
- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes administratifs afférents à la présente décision.

Le Conseil d'Administration est prié de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT SOUMET AU VOTE CETTE AFFAIRE :

Pour	Contre	Abstention (s)	Non-participation au vote (déport(s))
42			

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : De valider le renouvellement de l'adhésion de l'EPF Réunion à l'association
des établissements Publics Fonciers Locaux (EPFL),

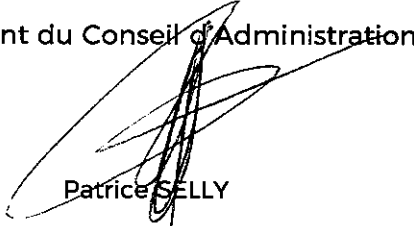
ARTICLE 2 : De valider le montant annuel de cotisation de l'EPF Réunion à l'association
des EPF à compter de 2026 comme suit :

- 14 000 €/an pour la cotisation de membre titulaire,
- 250 €/personne/session de formation suivie en présentiel en année N-1
au titre du complément de cotisation pour la participation aux frais de
formation.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Président et la Directrice Générale à représenter l'EPF Réunion
aux conseils d'administration et aux assemblées générales de l'association
des EPFL,

ARTICLE 4 : D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes administratifs
afférents à la présente décision.

Le Président du Conseil d'Administration



Patrice SELLY

DELIBERATION
Conseil d'Administration
Séance du 25 JUIN 2026 à 10 H 00

L'an deux mille vingt-six

Le jeudi 25 juin

A la NORDEV - 1 rue du Karting- 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts en date du 12 juin 2026 sous la présidence de M Patrice SELLY, Président afin de délibérer sur l'affaire suivante :

Membres en exercice : 56

Membres en présentiel : 33 Membres représentés : 9 Membres votants : 42

**AFFAIRE 12/2026 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION-CADRE 2021-2025 AVEC LA
CINOR - PROROGATION DE LA CONVENTION CADRE JUSQU'AU 31
DÉCEMBRE 2028**

Par délibération n°33/2021 du 2 juin 2021, le Conseil d'administration de l'EPF Réunion a autorisé la signature d'une convention-cadre avec la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR) visant à soutenir la production de logements aidés, notamment très sociaux (LLTS) et en accession sociale, sur la période 2021-2025, étant ici précisé que ce partenariat existe depuis 2009,

Cette convention s'inscrit dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 et a instauré un dispositif de minoration foncière, reposant sur une participation financière de la CINOR destinée à réduire la charge foncière des opérations de logements sociaux, en fonction des quartiers prioritaires.

Ce dispositif, doté d'une enveloppe globale de 2,4 millions d'euros sur la période initiale, permet à la CINOR de financer jusqu'à 20 % du coût du foncier (hors frais), plafonné à 500 000 € par opération et 1 M€ par an, pour des projets comportant au moins 60 % de logements aidés dont 50 à 30 % de logements sociaux selon le quartier concerné par l'opération.

Au 31 décembre 2025, la CINOR a délibéré favorablement sur 6 opérations réparties sur l'ensemble du territoire à raison de 2 opérations par commune de l'EPCI, pour un montant de subventions de 461 640 €, soit 20% de la valeur des fonciers acquis par l'établissement.

La CINOR ayant décidé de proroger la convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2028, il appartient à l'EPF Réunion de se prononcer sur cette prolongation, qui s'inscrit dans une logique de continuité de l'action publique en faveur de l'habitat et d'optimisation des interventions foncières, étant ici précisé que ces bonifications peuvent être cumulées avec les dispositifs du PPIF 2024-2028 votés au CA du 5 décembre 2025.

Cette prorogation n'emporte pas de modification substantielle des modalités d'intervention, lesquelles demeurent régies par les stipulations de la convention initiale, tant en ce qui concerne les conditions d'éligibilité des opérations que les modalités de calcul et de versement de la participation financière. Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la prorogation de la convention-cadre conclue entre l'Établissement Public Foncier de La Réunion et la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR), pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2028.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Établissement Public Foncier de La Réunion à signer l'avenant n°1 à la convention cadre, ainsi que l'ensemble des actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- De prendre acte de la poursuite du dispositif de minoration foncière, destiné à soutenir la production de logements aidés, dans les conditions définies par la convention initiale.

LE PRESIDENT SOUMET AU VOTE CETTE AFFAIRE :

Pour	Contre	Abstention (s)	Non-participation au vote (déport(s))
33			8 CINOR + 1 procuration Mme Sonia BARDINOT, M Yassine MANGROLIA, Mme Christèle BEAUMIER, Mme Julie LALLEMAND + procuration Mme Nadine GIRONCEL DAMOUR, M Jean-Paul LEOCADIE, Mme Marie-Joëlle NAUCHE, M Victor TEVANE, Mme Valérie MANCIET

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE,

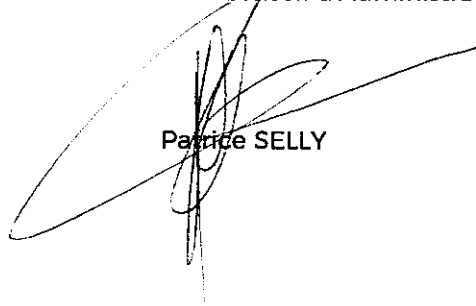
ARTICLE 1 : D'approuver la prorogation de la convention- cadre conclue entre 'Établissement Public Foncier de La Réunion et la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR), pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2028.

ARTICLE 2 : D'autoriser la Directrice Générale de l'Établissement Public Foncier de La Réunion à signer l'avenant n°1 à la convention cadre, ainsi que l'ensemble des actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 3 : De prendre acte de la poursuite du dispositif de minoration foncière, destiné à soutenir la production de logements aidés, dans les conditions définies par la convention initiale.

ARTICLE 4 : D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes administratifs afférents à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration



Patrice SELLY

DELIBERATION
Conseil d'Administration
Séance du 25 JUIN 2026 à 10 H 00

L'an deux mille vingt-six

Le jeudi 25 juin

A la NORDEV - 1 rue du Karting- 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts en date du 12 juin 2026 sous la présidence de M Patrice SELLY, Président afin de délibérer sur l'affaire suivante :

Membres en exercice : 56

Membres en présentiel : 33

Membres représentés : 9

Membres votants : 42

**AFFAIRE 13/2026 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION-CADRE 2024-2025 AVEC LE
TERRITOIRE DE L'OUEST (TCO) - PROROGATION DE LA
CONVENTION CADRE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2027**

Par délibération n°59/2024 du 20 juin 2024, le Conseil d'administration de l'EPF Réunion a autorisé la signature d'une convention-cadre avec le Territoire de l'Ouest (TCO) visant à soutenir la production de logements aidés, notamment très sociaux, sur la période 2024 2025.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025, qui fixe un objectif de 10 800 logements nouveaux, dont 6 480 logements aidés (60 % de l'offre).

Afin d'atteindre ces objectifs, la convention-cadre a instauré un dispositif de minoration foncière, reposant sur une participation financière du TCO destinée à réduire la charge foncière des opérations de logements sociaux.

Le montant de cet engagement avait été fixé à 2 M€ sur la période 2024 2025 (soit 1 M€ par an). Le dispositif repose principalement sur les principes suivants :

- 1) Afin de favoriser la construction de logements locatifs très sociaux (LLTS), le Territoire de l'Ouest s'engage à verser à l'EPF Réunion une subvention d'un montant forfaitaire de 5 000 € par LLTS programmé dans chaque opération ayant fait l'objet d'un portage de l'EPF Réunion, et toujours en stock, dès lors que la Commune ou son repreneur a pris l'engagement ferme de respecter une proportion de 60% de logements aidés, avec un minimum de 50% de LLTS dans certains secteurs. (plafonné à 100 000 € par opération)
- 2) Dans les Territoires Ruraux Habités tels qu'identifiées comme villages dans le Scot, le Territoire de l'Ouest souhaite développer une offre de « Logement Rural Adapté » en locatif et s'engage à verser à l'EPF Réunion une subvention d'un montant forfaitaire de 5 000 € par Logement Locatif Très Social (LLTS) programmé dans ces secteurs.
- 3) Concernant le logement Très Social « adapté » dit LLTSA : Une bonification forfaitaire supplémentaire de 2 500 € pourra être versée par le TO pour chaque logement Locatif Très

Social adapté ou équivalent, dans la limite de 10 LLTS « adapté » ou équivalent par opération ;

Sur l'année 2025, le dispositif a fait l'objet de deux délibérations favorables du TO :

- Sur St-Paul : Opération « Le Guillaume » - HO 214 – octroi de 60 000 € pour une opération de 23 logements comportant 12 LLTS.
- Sur Trois-Bassins, Opération « Littoral Nord » - AB 744 – Octroi de 100 000 € pour une opération comportant à minima 20 LLTS.

Par délibération du 29 septembre 2025, le PLH 2019 2025 a été prorogé jusqu'en 2027, nécessitant une adaptation des outils opérationnels associés et le Conseil communautaire du Territoire de l'Ouest, par délibération du 8 décembre 2025, a approuvé un avenant n°1 à la convention-cadre, ayant pour objet

- de proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- d'adapter les engagements financiers à la nouvelle période 2026 2027 ;
- de maintenir les orientations et modalités d'intervention existantes.

L'avenant n°1 dispose des points suivants :

- La convention-cadre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2027, assurant une continuité avec le PLH prorogé.
- Le Territoire de l'Ouest s'engage sur un montant complémentaire de :
 - o 400 000 € pour la période 2026 2027,
 - o soit 200 000 € par an.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention-cadre entre l'EPF Réunion et le Territoire de l'Ouest, prorogeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- D'autoriser la Directrice Générale à signer ledit avenant n°1, ainsi que tout document afférent ;
- D'inscrire la mise en œuvre de cette convention dans la continuité des actions de l'EPF Réunion en faveur de la production de logements aidés, en particulier très sociaux.

Le Conseil d'Administration est prié de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT SOUMET AU VOTE CETTE AFFAIRE :

Pour	Contre	Abstention (s)	Non-participation au vote (déport(s))
34			6 TO + 2 procurations Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE + procuration Mme Karine NABENESA, M Eddie SOPHIE, M Serge PERFILLON + procuration Mme Blanche-Reine JAVELLE, Mme Gertrude SEYCHELLES-HOARAU, M Erick FONTAINE, Mme Annick LE TOULLEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : D'approuver l'avenant n°1 à la convention-cadre entre l'EPF Réunion et le
Territoire de l'Ouest, prorogeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2027 ;

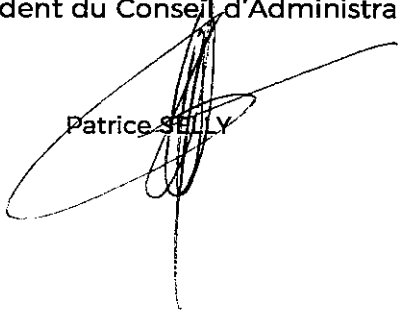
ARTICLE 2 : D'autoriser la Directrice Générale à signer ledit avenant n°1, ainsi que tout
document afférent ;

ARTICLE 3 : D'inscrire la mise en œuvre de cette convention dans la continuité des actions
de l'EPF Réunion en faveur de la production de logements aidés, en
particulier très sociaux.

ARTICLE 4 : D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les actes administratifs
afférents à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration

Patrice SELLY



DELIBERATION

Conseil d'Administration

Séance du 25 JUIN 2026 à 10 H 00

L'an deux mille vingt-six

Le jeudi 25 juin

A la NORDEV - 1 rue du Karting- 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts en date du 12 juin 2026 sous la présidence de M Patrice SELLY, Président afin de délibérer sur l'affaire suivante :

Membres en exercice : 56

Membres en présentiel : 33 Membres représentés : 9 Membres votants : 42

**AFFAIRE 14/2026 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - PARCELLE CADASTRÉE BP 281 -
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH**

Dans le cadre du portage de la parcelle BP 281, sise au 191 à 195 rue Raphaël Babet, la Commune de Saint-Joseph a informé l'EPF Réunion de sa volonté de réaliser un équipement public (réalisation d'une voie urbaine RING) en lien avec les emplacements réservés n° 32 et 50.

Pour rappel, ce bien est bâti d'un immeuble R+2 à usage d'activité commerciale et d'habitation qu'il convient de démolir avant rétrocession-à la Commune.

Pour la réalisation des travaux de démolition et de désamiantage, un marché à procédure adaptée (MAPA) a été engagé et le résultat de la consultation est le suivant :

Offres reçues :

Pour le lot 1-Désamiantage

Entreprise	Offre HT
DEZAMIANPAGE	51 045.00 €
VALGO	46 070.00 €

Pour le lot 2 - Curage & Démolition

Entreprise	Offre HT
EGB ZILMIA	241 442.50 €
SUD TERRASSEMENT	221 000.00 €

Synthèse des l'analyse des offres :

Lot 1 : Désamiantage

Candidats	Prix (Sur 50)	Proposition Classement critère 1	Valeur tech- nique (Sur 50)	Proposition classement critère 2	Total (sur 50)	Proposition classement Final
SAS DEZAMANTAGE	45,1	2	22,0	2	33,6	2
VALGO	50	1	40,0	1	45,0	1

Lot 2 : Curage et Démolition

Candidats	Prix (Sur 50)	Proposition Classement critère 1	Valeur tech- nique (Sur 50)	Proposition classement critère 2	Total (sur 50)	Proposition classement Final
EGB ZILMIA	45,8	2	24	2	32,7	2
SUD TERRASSEMENT	50	1	25,5	1	35,3	1

Conformément à la délibération n°8/2024 du Conseil d'administration du 2 avril 2024, la Directrice Générale de l'EPF Réunion est autorisée à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000.00 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 %.

Considérant que le montant cumulé des deux lots du marché susvisé s'élève à 267 070 € HT, soit un montant supérieur au seuil de 200 000 € HT,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De valider l'attribution du marché de travaux pour un montant cumulé de 267 070 € HT comme suit :

Lots	Entreprises	Offre HT
Lot 1 : Désamiantage	VALGO	46 070.00 €
Lot 2 : Curage et Démolition	SUD TERRASSEMENT	221 000.00 €

- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'attribution de ce marché tel que visé à l'article 1,
- D'autoriser la Directrice Générale à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ce marché, ainsi qu'aux éventuels avenants n'entraînant pas une augmentation supérieure à 15 % du montant initial des contrats.
- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente décision

Le Conseil d'Administration est prié de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT SOUMET AU VOTE CETTE AFFAIRE :

Pour	Contre	Abstention (s)	Non-participation au vote (déport(s))
39			3 Commune de Saint-Joseph Mme Fiona BENARD, Mme Blanche-Reine JAVELLE, M Henri-Claude HUET

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : De valider l'attribution du marché de travaux pour un montant cumulé de
267 070 € HT comme suit :

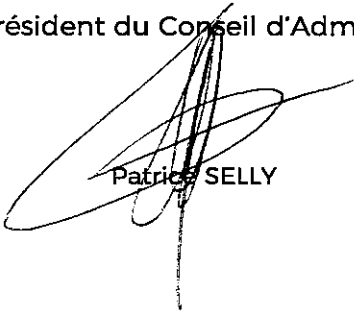
Lots	Entreprises	Offre HT
Lot 1 : Désamiantage	VALGO	46 070.00 €
Lot 2 : Curage et Démolition	SUD TERRASSEMENT	221 0.00 €

ARTICLE 2 : D'autoriser la Directrice Générale à signer l'attribution de ce marché tel que
visé à l'article 1,

ARTICLE 3 : D'autoriser la Directrice Générale à prendre toute décision relative à
l'exécution et au règlement de ce marché, ainsi qu'aux éventuels avenants
n'entraînant pas une augmentation supérieure à 15 % du montant initial
des contrats.

ARTICLE 4 : D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les documents afférents à la
mise en œuvre de la présente décision

Le Président du Conseil d'Administration



Patrice SELLY

DELIBERATION
Conseil d'Administration
Séance du 25 JUIN 2026 à 10 H 00

L'an deux mille vingt-six

Le jeudi 25 juin

A la NORDEV - 1 rue du Karting- 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts en date du 12 juin 2026 sous la présidence de M Patrice SELLY, Président afin de délibérer sur l'affaire suivante :

Membres en exercice : 56

Membres en présentiel : 33 Membres représentés : 9 Membres votants : 42

**AFFAIRE 15/2026 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - PARCELLE CADASTRÉE HN 15 -
COMMUNE DE SAINT-PAUL**

Dans le cadre du portage de la parcelle HN 15, sise au 30 route de Cambaie à Saint-Paul, le Territoire de l'Ouest a informé l'EPF Réunion de sa volonté de réaliser le projet d'aménagement urbain « CAMBAIE-OMEGA » - ECOCITE.

Pour rappel, ce bien est bâti d'un hangar qu'il convient de démolir avant rétrocession au repreneur.

Pour la réalisation des travaux de démolition et de désamiantage, un marché à procédure adaptée (MAPA) a été engagée

Le coût global des travaux de démolition est estimé à un montant de 315 319,36 € HT.

Le planning prévisionnel de la procédure de marché est le suivant :

- Le marché à procédure adapté a été lancé le 2 avril 2026 et les offres nous sont parvenues le 7 mai 2026,
- Une procédure de négociation est en cours,
- Les titulaires du marché seront désignés avant la fin de l'année,

Conformément à la délibération du Conseil d'administration du 2 avril 2024, Madame la Directrice Générale est autorisée à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000.00 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 %.

Afin de ne pas retarder ce chantier et de commencer au plus tôt les travaux,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser Madame la Directrice Générale à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement de ce marché public, ainsi que toute décision concernant des

avenants éventuels n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 % dans la limite de l'estimation d'un montant de 315 319,36 € HT :

- De demander à la Directrice Générale d'informer le Conseil d'Administration des suites qui seront réservées à ce marché public de travaux ;
- D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Conseil d'Administration est prié de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT SOUMET AU VOTE CETTE AFFAIRE :

Pour	Contre	Abstention (s)	Non-participation au vote (déport(s))
37			3 Commune de Saint-Paul + 2 procurations Mme Pascaline CHEREAU- NEMAZINE + procuration de Mme Karine NABENESA, M Edie SOPHIE, M Sergio PERFILLON + procuration de M Henri-Claude HUET

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION,

Après en avoir délibéré,

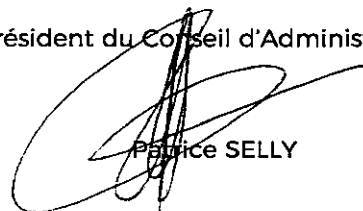
DECIDE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : D'autoriser Madame la Directrice Générale à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement de ce marché public, ainsi que toute décision concernant des avenants éventuels n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 % dans la limite de l'estimation d'un montant de 315 319,36 € HT;

ARTICLE 2 : De demander à la Directrice Générale d'informer le Conseil d'Administration des suites qui seront réservées à ce marché public de travaux ;

ARTICLE 3 : D'autoriser la Directrice Générale à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Président du Conseil d'Administration


Patrice SELLY

DELIBERATION

Conseil d'Administration

Séance du 25 JUIN 2026 à 10 H 00

L'an deux mille vingt-six

Le jeudi 25 juin

A la NORDEV - 1 rue du Karting- 97490 Sainte-Clotilde

Les Délégués du Conseil d'Administration de l'EPF Réunion se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts en date du 12 juin 2026 sous la présidence de M Patrice SELLY, Président afin de délibérer sur l'affaire suivante :

Membres en exercice : 56

Membres en présentiel : 33

Membres représentés : 9

Membres votants : 42

AFFAIRE 16/2026 : OPÉRATION EXPÉRIMENTALE DE CRÉATION DE LOGEMENT D'URGENCE ET MISE A DISPOSITION D'UN BIEN BÂTI SUR LA COMMUNE DE SAINTE-SUZANNE - PARCELLE CADASTREE AD 199

Lors du Conseil d'Administration du 02 avril 2024, il a été décidé, à titre expérimental, que l'EPF Réunion pourrait mettre à disposition des Communes des biens bâtis en portage, afin de permettre la création de logements d'urgence, dans l'attente de la réalisation du projet d'intérêt général.

La Commune de Sainte-Suzanne a sollicité l'EPF Réunion pour qu'il se porte acquéreur de la parcelle cadastrée AD 199, acquise en août 2025 pour une durée de portage de 7 ans, en vue de la réalisation d'un équipement public.

Cette parcelle est bâtie d'une maison d'habitation en bon état, laquelle pourra être mise à disposition du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de la Commune de Sainte-Suzanne, après quelques menus travaux de réhabilitation.

Un projet de convention tripartite de mise à disposition de ce bâti entre la Commune de Sainte-Suzanne, son CCAS et l'EPF Réunion, annexé à la présente, organise les modalités de cette gestion.

Conformément à la délibération du conseil d'administration du 02 avril 2024, les travaux de réhabilitation et de mise aux normes des bâtis existants sont pris en charge par l'établissement dans la limite de 15 000 euros HT par logement pour une occupation de 2 années minimum, augmentés de 5 000 euros HT par année de mise à disposition supplémentaire dans la limite globale d'un montant de 25 000 euros HT par logement.

Le cas échéant, la Commune de Sainte-Suzanne prendrait à sa charge le coût des travaux supplémentaires excédant le montant maximum pris en charge par l'EPF Réunion afin de permettre l'utilisation de ce bâti en logement d'urgence pendant la période d'occupation.

Le logement d'urgence temporaire ainsi créé sera sous gestion du CCAS pour une durée de 5 ans maximum, qui prendrait à sa charge l'ameublement des bâtis, l'entretien des maisons et du jardin, les abonnements eau et électricité.

Le CCAS et la Commune de Sainte-Suzanne assureront la gestion des occupants qui demeurent sous leur responsabilité pendant l'occupation des biens, et devront s'engager à faire libérer le bien à la fin de la période de mise à disposition pour permettre la réalisation du projet d'intérêt général.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le principe de création d'une offre temporaire de logement d'urgence sur la parcelle AD 199 à Sainte-Suzanne.
- De valider la réhabilitation et la mise aux normes du bâti existant dans les conditions visées ce dessus.
- De valider le projet de convention tripartite de mise à disposition avec le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) et la Commune de Sainte-Suzanne dans les conditions visées ci-dessus.
- D'autoriser la Directrice Générale de signer ladite convention et toutes pièces afférentes à cette affaire.
- D'autoriser la Directrice Générale d'inscrire budgétairement les dépenses afférentes à cette opération.

LE PRESIDENT SOUMET AU VOTE CETTE AFFAIRE :

Pour	Contre	Abstention (s)	Non-participation au vote (déport(s))
40			2 commune de Sainte-Suzanne M Victor TEVANE, Mme Valérie MANCIET

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : D'approuver le principe de création d'une offre temporaire de logement d'urgence sur la parcelle AD 199 à Sainte-Suzanne,

ARTICLE 2 : De valider la réhabilitation et la mise aux normes du bâti existant dans les conditions visées ce dessus.

ARTICLE 3 : De valider le projet de convention tripartite de mise à disposition avec le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) et la Commune de Sainte-Suzanne dans les conditions visées ci-dessus.

ARTICLE 4 : D'autoriser la Directrice Générale d'inscrire budgétairement les dépenses afférentes à cette opération,

ARTICLE 5 : D'autoriser la Directrice Générale de signer ladite convention et toutes pièces afférentes à cette affaire,

Le Président du Conseil d'Administration

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Patrice SELLY